

ÉLECTIONS MUNICIPALES
23 & 30 MARS 2014 - MARSEILLE

Le contrat citoyen

"POUR CHANGER
LA DONNE!"

PAPE DIOUF

Collectif citoyen pour Marseille
www.changerladonne-marseille.fr



CHANGER LA DONNEE !

" JE M'ENGAGE
PERSONNELLEMENT
DANS CETTE DÉMARCHE,
NI EN PATRON,
NI EN AUTOCRATE
MAIS EN ÉQUIPE,
EN CONFIANCE
ET EN RESPONSABILITÉ,
À LA HAUTEUR
DES ENJEUX. "



COMMENT VA MARSEILLE ?

Prendre le recul d'un diagnostic partagé

L'exercice imposé d'un « programme » suppose de partager un diagnostic, de collecter des propositions censées apporter des réponses à ce qui « ne va pas bien ». Ma réflexion ne partira pas de rien et je n'ai pas la prétention de tout réinventer.

L'état des lieux de ce qui va et de qui ne va pas à Marseille et dans l'aire métropolitaine a fait l'objet, au cours des derniers mois, de multiples publications d'une grande richesse qui sont la base de ma réflexion. Parmi celles-ci, je retiens par exemple :

- le rapport de l'Insee : « Métropole Aix-Marseille Provence. Un territoire fragmenté, des solidarités à construire » d'octobre 2013,
- le rapport du Compas commandé par la Région : « Métropole Aix-Marseille. Atlas territorial », de novembre 2013,
- les divers rapports de la Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence et en particulier « le cadre d'action collectif » de juin 2013 et le document de convergence stratégique pour construire et partager la perspective métropolitaine « Vers une vision commune de la métropole d'Aix-Marseille Provence »,
- le rapport de l'OCDE « Vers une croissance plus inclusive de la métropole Aix-Marseille » de décembre 2013,
- le rapport des Groupes d'Action Métropolitain « 10 idées neuves et 50 projets innovants pour Marseille et la métropole » de février 2014,
- le rapport « Faire gagner Marseille Provence c'est possible » de Jean Luc Chauvin au nom de l'Union patronale des Bouches du Rhône de novembre 2013,
- les analyses de la Chambre de Commerce et d'Industrie rassemblées sous le titre « Une conviction, la métropole »,
- le livre de Philippe San Marco « L'Armée dans les cités ou changer de politique » de Novembre 2013,
- le « Pacte de Sécurité et de Cohésion sociale », rendu public par l'État le 6 décembre 2013 et auquel le futur Maire de Marseille devra répondre.

Au-delà des spécificités marseillaises, je m'appuie également sur le très bon rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache : « Pour une réforme radicale de la politique de la Ville », publié en juillet 2013.

Tout est dit dans ces rapports. Le diagnostic est posé et je compte bien m'en inspirer. Des propositions sont faites et je vais en reprendre l'essentiel. Pour cela, je vais rencontrer rapidement les divers auteurs et ainsi poser les bases d'un rassemblement sur des contenus qui durera bien au-delà du bref temps des polémiques électorales.

À cette base de référence, je rajoute bien sûr les récents rapports de la Chambre Régionale des Comptes qui ont fait apparaître de nombreux dysfonctionnements, voire de graves anomalies, dans la gestion des services de la municipalité et de ceux de la communauté urbaine. Il est hors de question de ne pas en tenir compte. Les recommandations faites seront mises en œuvre sans délais.

**“ Tout est dit
dans ces rapports.
Le diagnostic est
posé et
je compte bien
m'en inspirer.”**

Je n'ignore pas non plus les longues concertations avec les associations et les comités d'intérêt de quartiers ni les riches débats qui ont débouché sur le Plan Local d'Urbanisme, le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains ou encore sur le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale. Il y a dans ces documents une accumulation consensuelle d'expertises et de convergences. Il est lamentable que les plans, une fois votés, soient aussitôt oubliés. Au lieu de faire semblant de proposer des nouveautés dans ces domaines essentiels, certains feraient mieux dans leur programme de nous dire comment ils vont enfin appliquer et financer ce sur quoi ils se sont déjà engagés.

Enfin, en ce qui concerne le domaine essentiel de la sécurité et de la cohésion sociale, comment faire l'économie du Pacte proposé par le Préfet en décembre 2013 ? Les mesures rassemblées dans ce document ne portent pas sur les questions de sécurité au sens strict qui en effet sont de la stricte responsabilité de l'État et des services de police. Mais elles visent toutes au retour de la République et à rétablir la confiance dans une dynamique collective. Ce Pacte est directement proposé au Maire de Marseille dont le silence est assourdissant. Je m'engage à y répondre sans délai dès le premier jour de mon mandat et d'en assurer personnellement le suivi.

Affirmer ainsi ma référence à ces différents textes, mettre en avant leur contenu et reprendre certaines de leurs conclusions c'est en même temps prendre mes distances avec une conception des programmes que je rejette, celle qui réduit le candidat à être un Père Noël qui propose des cadeaux tous plus beaux les uns que les autres, tous issus d'une imagination débordante, mais qui font du citoyen un consommateur qui ferait son choix dans une sorte de catalogue de La Redoute.

“ Je me présente aux électeurs avec des valeurs, des méthodes de travail, des équipes compétentes et de grandes orientations.”

Procéder ainsi c'est justement nourrir le discrédit de la parole politique. Personnellement je ne rentrerai pas dans la concurrence entre des projets d'équipements de tous ordres, du téléphérique à la piste cyclable et au pont transbordeur, autant de guirlandes pour faire joli mais dont aucun n'est financé alors que la situation des finances communales est déjà préoccupante. L'importance d'un programme est dans la dynamique politique qu'il exprime, dans l'horizon qu'il indique, dans la confiance qu'il crée, dans la capacité du candidat à écouter et à rassembler dans la durée. Je me tiendrai donc à l'écart de cette étrange tradition électorale qui conduit les candidats aux élections à bâtir des programmes de plus en plus précis, qui font de la surenchère les uns sur les autres. Cela conduit inévitablement à des promesses irraisonnées qui ne peuvent générer que déceptions et frustration. Pour ma part je me présente aux

électeurs avec des valeurs, des méthodes de travail, des équipes compétentes et de grandes orientations.

Car nos concitoyens en ont assez de ces fausses oppositions mises en scène le temps d'une campagne et vite oubliées le lendemain. Ainsi MM Gaudin et Guérini s'étaient-ils durement affrontés lors des dernières élections municipales. Leurs programmes étaient clairement incompatibles. Or chacun sait qu'aussitôt les élections passées, les mêmes se sont mis d'accord sur une «gouvernance partagée» dont personne n'a jamais présenté le contenu mais qui a permis au fil de l'eau tous les petits arrangements entre amis. Qu'on ne s'étonne donc pas du peu de crédit des programmes que les mêmes ou leurs héritiers nous présentent aujourd'hui. Au demeurant l'équipement le plus important réalisé au cours du mandat qui s'achève aura été le Stade Vélodrome dont la transformation n'était pourtant prévue dans aucun des programmes présentés devant les citoyens.

J'appelle donc à plus d'humilité dans les concours d'idées qui «font rêver» mais qui justement sont loin de la réalité, et à plus de responsabilité dans la définition des grands axes qui seuls donnent du sens et du souffle à une action ancrée dans le long terme. C'est l'objet de mon contrat citoyen pour Marseille.



Pape Diouf

NOTRE CONTRAT CITOYEN pour Marseille

N

ous vivons à Marseille, peut-être plus qu'ailleurs, une crise de confiance du politique.

Des quartiers entiers de notre ville sont abandonnés au clientélisme, à la violence, à l'isolement, ou tout simplement à la résignation, au sentiment fataliste que rien ne peut changer.

L'exemplarité civique et la probité sont deux conditions indispensables de la restauration de la confiance des citoyens dans leurs représentants et dans les institutions. Dans ce contexte, je souhaite affirmer trois valeurs d'engagement : la transparence, l'écoute, la responsabilité.

Cette démarche éclairera la totalité de mes propositions.

Il existe à Marseille un foisonnement d'initiatives, une richesse d'associations, de groupes de réflexion, de citoyens qui se mobilisent sur des questions concrètes. Toutes ces composantes de la société civile, chaque jour, expérimentent, agissent et font vivre déjà des réponses utiles qui trouvent leurs lettres de noblesse dans les principes de mutualisation, d'entraide et d'émancipation.

Je m'engage à renforcer le maillage entre toutes les forces vives de la cité et la municipalité.

À l'issue de ces élections municipales, certains élus siégeront aussi à la nouvelle Métropole Aix-Marseille-Provence. Le Maire de Marseille devra conduire le chantier métropolitain, en phase avec la population et en bon voisinage avec les autres communes. En tant que Maire, mon premier acte sera de rencontrer les autres maires de la Métropole pour construire une vision commune de notre territoire.

J'agirai également avec d'autres collectivités locales compétentes en matière d'économie, de formation, de transports, de culture, d'environnement et d'action sociale.

Je m'engage personnellement dans cette démarche, ni en patron, ni en autocrate mais en équipe, en confiance et en responsabilité, à la hauteur des enjeux. Sur mes listes, je rassemblerai des hommes et des femmes incarnant le renouveau politique de notre ville, des compétences professionnelles, et des parcours de vie riches d'expériences dans leur entreprise, dans leur engagement ou dans leur quartier.

*Les candidats des listes **Changer la donne** partagent de fortes convictions :*

- une sensibilité aux enjeux sociaux, à la pauvreté et à l'environnement dégradé dans notre ville ;*
- une détermination forte d'intervenir sur le droit commun pour assurer l'égalité d'accès aux services publics et à l'emploi, avec un principe directeur de ré-équilibre territorial ;*
- une volonté de porter les valeurs d'innovation et de création, moteurs du dynamisme de notre ville.*

J'ai confiance dans leur engagement. Nous avons l'ambition d'inventer et de faire vivre une autre manière de faire de la Politique.

Les 23 et 30 mars 2014, les Marseillais ont une chance historique de changer l'avenir de leur ville.

Nous souhaitons retrouver ensemble le chemin de la confiance et une nouvelle ambition pour Marseille.

DES MOYENS FINANCIERS

pensés à l'échelle de la Ville et de la Métropole dans la transparence et la concertation

Pour mener à bien des politiques au service des habitants, les élus disposent de moyens financiers non négligeables : 3,2 Mds € par an répartis entre :

- la Ville de Marseille : 1,4 Mds € pour l'éducation, le sport et la jeunesse, la culture, la solidarité, la santé, l'économie, l'urbanisme, l'environnement, la sécurité.

- la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : 1,7 Mds € pour les transports, la propreté-déchets, l'eau et l'assainissement, la planification urbaine, le développement économique.

L'endettement est important (1,8 Mds € sur la Ville et autant sur la Communauté Urbaine), alors que les habitants ont le sentiment de services publics défailants et insuffisants, d'un manque d'équipements de proximité et d'une gabegie financière.

La réorganisation des compétences territoriales, issue des lois de décentralisation de 2013-2014 (création de la Métropole Aix-Marseille Provence et la fusion éventuelle avec le Conseil général) posera la question des moyens financiers (plus de ressources disponibles) et celle de l'affectation de ces moyens, pour une meilleure solidarité et une justice entre territoires.

Dans ce contexte institutionnel et financier en recomposition, nos propositions ont vocation à redonner du sens, de la stratégie et du contenu aux enveloppes budgétaires existantes et futures. Certaines politiques nécessiteront des partenariats renforcés avec d'autres collectivités locales, des institutions financières comme la Banque Publique d'Investissement ou la Banque Européenne d'Investissement, et davantage de fonds européens.

Nous choisirons des modes de financement qui ne sur-ponctionnent pas les finances publiques, contrairement à certains Partenariats Publics Privés, trop coûteux. Les usagers payent parfois très cher pour des services dégradés.

Nous réaliserons des audits des Délégations de Services Publics (DSP) et nous ferons la comparaison avec les systèmes de régie publique (exemples : eau, cantines scolaires). Nous installerons une commission de contrôle financier de l'exécution des DSP en conformité avec la loi. Enfin, les élus de la majorité comme de l'opposition recevront les rapports et délibérations dans des délais leur permettant une analyse critique approfondie.

L'évaluation des politiques publiques sera au cœur de la gestion municipale, avec des postes dédiés. Le citoyen sera invité à y participer, et l'accès aux informations nécessaires pour comprendre, sera mis en œuvre.

Nous introduirons des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et contrôlerons le recours à la sous-traitance.

Nous étudierons la possibilité de financements participatifs citoyens, pour de petits projets qui concourent au bien-vivre.

Nous placerons ainsi l'éthique et la transparence au cœur des finances municipales.

“ L'évaluation des politiques publiques sera au cœur de la gestion municipale. Le citoyen sera invité à y participer.”

Le contrat citoyen

Les 7 grands axes pour Marseille

Table des matières

AXE 1. DÉMOCRATIE : citoyenneté, égalité d'accès aux services publics

Mieux rendre service aux habitants **8**

Une démocratie représentative de la mixité	8
Une démocratie participative	8
Transparence : Lutter contre le clientélisme par des mesures concrètes	8
Des élus responsabilisés	9
Des compétences renforcées pour les mairies de secteur	9
Mobiliser le personnel communal	9
Redéployer les services publics sur le territoire : l'exemple des crèches	10
Informé sur les droits : Passer de 7 à 21 Maisons de Services Publics	10
Vers un bureau des temps : Élargir les horaires d'ouverture des services publics	10

Axe 2. ÉDUCATION : l'école au cœur du contrat citoyen

Notre priorité budgétaire à l'éducation et la culture **11**

Rassembler les acteurs, améliorer la concertation	11
Un Conseil local pour l'École	12
Augmenter l'encadrement et la formation des agents	12
Lutter contre la précarisation des conditions de travail des agents municipaux	12
Un coordinateur dans chaque Groupe scolaire	12
Ouvrir les écoles de 7h30 à 18h30 en mettant en place un vrai système de garderie	12
Pour une maîtrise publique des cantines et une alimentation de qualité	13
Lutter contre le décrochage scolaire	13
Gratuité des transports pour les scolaires	13
Améliorer les fournitures et le matériel scolaires dans les écoles ainsi que l'hygiène	13
Permettre aux enfants une pratique sportive à l'école et l'apprentissage de la natation	13
Programmer un plan pluri-annuel de rénovation des écoles	14
Un plan numérique dans les écoles	14
La culture au plus près	14

Axe 3. EMPLOI

Pour une économie durable, de qualité et de proximité **16**

Un fond d'investissement métropolitain et des secteurs à fort potentiel	17
Un Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire	17
Un guichet unique et l'accès au micro-crédit pour les très petites entreprises	18
Une conférence annuelle de l'emploi pour suivre la réalisation d'objectifs	18
Économie circulaire : Des zones d'activités durables	18
Les Tiers-Lieux : Des espaces partagés et collaboratifs à l'ère du numérique	19

Axe 4. HABITAT

Un grand Plan Logement pour une ville plus humaine **21**

Répondre à l'urgence du mal-logement	21
Un habitat digne pour tous, en respectant la mixité sociale	22
Une politique foncière pour réguler le marché privé et le prix du logement	22
Pour une « ville neuve » : Revisiter la politique de l'ANRU et arrêter les démolitions	23
Un projet pour le Grand Centre-Ville	23
Fixer des objectifs qualitatifs	23
Des travaux d'économies d'énergie dans les logements et bâtiments publics	24
Une fiscalité révisée en fonction des quartiers	24

Axe 5. TRANSPORTS

Mieux se déplacer, une priorité pour l'emploi et la vie quotidienne **25**

Pour un grand service public des transports dans la Métropole	25
Pour un Réseau Express Métropolitain	25
Penser la mobilité pour tous dans l'espace... et dans le temps	26
Penser la mobilité en réseau : Vers un tarif unique du déplacement	26
Penser le transport pour aérer l'espace public	27
Priorité aux parkings résidents, pour un stationnement mieux raisonné	27

Axe 6. CADRE DE VIE

Environnement et propreté, santé et sports au service d'une ville apaisée **28**

6.1. Environnement : une approche globale de la qualité de l'air, de l'eau et des sols **28**

Des « espaces verts à la « nature en ville »	28
Sanctuariser les terres agricoles	28
Une Direction du Patrimoine pour une politique des lieux remarquables	28
Aménager l'Huveaune pour lutter contre la pollution des plages du Prado	29
Récupérer les eaux de pluie	29
Le Canal de Marseille comme bassin de loisirs dans la ville	29
Une ville propre avec une réduction des déchets à la source	29
Doubler les déchets recyclés d'ici la fin de la mandature	29
Une ville mieux entretenue : Sortie du fini parti, les cantonniers aux mairies de secteur	30

6.2. Lutter contre les inégalités territoriales de Santé **30**

Un Contrat local de Santé	30
Marseille a droit à plus de moyens	30
Une gouvernance partagée de la Santé publique	30
Sport, alimentation et environnement au cœur de la politique de santé	31
Engager la Ville contre les produits toxiques	31
Des Centres de soin pour tous	31

6.3. Sécurité : une approche transversale et des responsabilités bien situées **31**

Apaiser l'espace public par la médiation et la participation des habitants	32
Investir dans la jeunesse et le sport	32
Lutter contre les incivilités avec la police municipale	33
Ne pas éluder le débat sur l'économie de la drogue	33

Axe 7. OUVRONS VERS LE GRAND LARGE

Bien vivre la mer et les échanges méditerranéens **34**

Protéger le littoral	34
Faire de Marseille une vraie ville balnéaire	34
Savoir nager : Engager le plan piscines, créer des bassins d'apprentissage en mer	34
Un centre de formation des métiers de la mer	34
Réviser la Charte Ville-Port	34
Valoriser le patrimoine marin, de l'Estaque à la Pointe Rouge	35
Traiter les pollutions	35
Ports et plaisance : Des mesures pour les loisirs et activités en mer	35
Une dimension nouvelle pour les échanges méditerranéens	35

Axe 1 DÉMOCRATIE : citoyenneté, égalité d'accès aux services publics

Redonner du pouvoir d'agir aux habitants

La démocratie participative et l'égalité d'accès aux services publics sont au cœur du Contrat citoyen pour Marseille. Elles sont autant un thème en soi qu'une démarche transversale qui irriguera nos propositions. Elles s'articulent à d'autres exigences comme celle de la transparence, la lutte contre le clientélisme et la corruption, une meilleure répartition et efficacité des services publics, une confiance rétablie du personnel municipal jusqu'aux élus.

Une démocratie représentative de la mixité

Notre ville est marquée par un très fort taux d'abstention aux élections, un manque de dialogue entre les communautés, entre les générations aussi.

Contrairement à une idée reçue, la démographie marseillaise ressemble à celle de la France : 18% des habitants ont moins de 14 ans ; 9% des habitants ont plus de 75 ans. La population marseillaise est aussi majoritairement féminine (53%). Nous savons que des discriminations existent en fonction de l'âge, du sexe, du lieu d'habitation, des origines culturelles, des situations de handicap, dans l'accès à l'emploi ou au logement notamment.

Notre volonté de représenter la diversité de notre ville et de lutter contre les discriminations est attestée par la diversité des candidats des listes « Changer la Donne ». C'est la première garantie pour que personne ne soit oublié dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Nous nous reconnaissons dans le principe de la mixité, qui permet d'avancer en tissant du lien.

Une démocratie participative

Les démarches participatives permettent de redonner du sens à la politique en votant pour des projets et non pour des individualités. C'est un point essentiel pour sortir du clientélisme qui repose sur une relation verticale entre des élus et des habitants en situation de dépendance économique et sociale.

Nous lancerons une démarche de refondation de notre démocratie participative dans la première année du mandat et qui aboutira par la création de conseils de quartiers prévus par la loi Vaillant du 27 février 2002. Nous refusons la stigmatisation des CIQ comme l'institutionnalisation de la concertation par des élus en mal de légitimité.

Nous faisons le pari d'une organisation et d'un fonctionnement des conseils de quartiers au plus près des enjeux du territoire et des besoins des habitants, des acteurs associatifs, sociaux, économiques. L'autonomie sera la règle, leur mode de désignation, le financement, et l'animation seront débattus et validés par un processus d'éducation populaire et non institutionnel ou politicien.

Nous appliquerons la loi sur le Référendum local décisionnel (nouvel article 72-1 de la Constitution), en l'inscrivant dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Nous pourrions aussi expérimenter d'aller plus loin, avec la définition d'un budget participatif par secteur, des votations citoyennes sur des équipements de proximité.

Nous ouvrirons des espaces de contributions publiques, notamment numériques, pour l'usage de lieux aujourd'hui inoccupés ou à reconvertir : Caserne du Muy, Fort Saint-Nicolas, J1...

Nous généraliserons les démarches de libération des données publiques (« Open Data »).

Nous devrions définir également un cadre d'intervention pour soutenir les médias indépendants locaux (statut associatif ou propriété indépendante de grands groupes nationaux).

Transparence : lutter contre le clientélisme par des mesures concrètes

Nous proposerons une délibération du Conseil municipal sur l'Égalité d'accès des habitants aux services publics et aux logements sociaux.

Nous mettrons au débat les propositions suivantes :

- cotation des demandes sur la base de critères objectifs ;
- et/ou dossier anonyme ;
- et/ou à critères égaux, tirage au sort devant huissier pour départager les candidats.
- Pour les places en crèches spécifiquement :
 - transformer les «réunions» d'attribution de places en crèche en Commissions, aux dates rendues publiques (recommandation de la Chambre régionale des Comptes).
- Pour les logements sociaux :
 - Guichet unique de tous les bailleurs.

Des élus responsabilisés

Le non cumul des mandats sur des fonctions exécutives s'appliquera à partir de 2017.

Nous affirmons aujourd'hui que le mandat unique est possible afin que l'engagement politique ne devienne ni un métier ni une carrière. C'est pourquoi, un statut de l'élu est indispensable.

A l'échelle de Marseille, il est indispensable de mettre en œuvre des moyens permettant aux élus d'assumer leurs responsabilités dans l'exercice de leur mandat.

Nous demanderons à chaque élu de déclarer ses conflits d'intérêts (Ex. Un responsable associatif, élu à la Ville qui finance son association). Les déclarations de conflits d'intérêts n'interdisent pas à un élu d'exercer son mandat mais doivent éviter qu'il participe aux décisions qui le concernent personnellement ou professionnellement.

Nous prévoyons plus de conseils municipaux dans l'année avec communication des rapports et annexes aux élus, à temps pour pouvoir y travailler.

Nous laisserons la libre possibilité aux commissions d'entendre les représentants du personnel.

Pour le déplacement des élus, les transports en commun seront recommandés. La flotte de 200 véhicules de fonction sera réduite à un pool de voitures en auto-partage.

Des compétences renforcées pour les mairies de secteur

Les mairies de secteur doivent être renforcées afin de développer la démocratie locale et rapprocher le citoyen des pouvoirs publics. Il n'est pas question de créer des potentats locaux mais de mettre en place un cadre clair et des contre-pouvoirs.

Les mairies de secteur pourraient être renforcées dans les domaines suivants : compétence culturelle, en «décentralisant» une partie du budget culture de la mairie centrale, propreté de la voirie, gestion du transport à la demande, gestion des équipements de proximité, avis sur la carte scolaire et suivi du projet territorial éducatif, élaboration d'un contrat local de sécurité à l'échelle de chaque quartier qui permettrait de mobiliser l'ensemble des acteurs dont en premier lieu, les habitants.

Mobiliser le personnel communal

Les frais de personnel (569 M€) représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement de la Ville (1,1 Milliard €). C'est dire si la mobilisation et la motivation du personnel municipal, la reconquête de sens et le partage des objectifs de l'action municipale, sont au cœur du bon fonctionnement du service public.

La responsabilité du Maire, de ses adjoints et de la majorité municipale sera pleine et entière dans la mobilisation du personnel communal. Elle associera :

- obligation de résultats pour les actions qui dépendent essentiellement de la municipalité et qui figuraient dans les engagements électoraux ;
- obligation de moyens pour les actions dans lesquelles elle agit en partenariat avec d'autres collectivités ou avec l'État.

Le rendez-vous d'évaluation et de compte rendu avec les citoyens n'aura pas lieu tous les 6 ans, d'une élection à l'autre, comme c'est le cas actuellement, dans l'indifférence générale.

Ce rendez-vous aura lieu tous les ans au moyen d'un compte- rendu public de mandat du Maire et de chaque adjoint. En cours de mandat tous les audits commandés par la municipalité seront publiés in extenso en même temps qu'ils seront transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

La gouvernance associera étroitement et mobilisera les fonctionnaires et agents municipaux par une politique active de valorisation des ressources humaines et de reconnaissance du mérite. Dans ce cadre, il sera mis fin immédiatement aux pratiques déviantes de fausse cogestion avec un syndicat particulier. La démocratie syndicale sera restaurée.

La gouvernance de la ville sera organisée comme une leçon de choses à l'usage des jeunes citoyens sur la manière de gérer l'intérêt général et d'être économe des ressources naturelles et financières.

Redéployer les services publics sur le territoire : l'exemple des crèches

La Ville de Marseille souffre d'un manque de moyens... mais surtout d'une forte inégalité dans l'affectation de ces moyens. Par exemple, les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, aussi peuplés qu'une ville comme Aix-en-Provence (150 000 habitants), n'ont pas de librairie, de cinéma, de policiers municipaux dédiés, pas assez de bureaux de postes...

L'exemple concret des places en crèches illustre également ce déséquilibre. La ville affiche 14 772 places d'accueil disponibles au 31 décembre 2013. La Chambre régionale des comptes n'en a trouvé que 10 532, tous modes confondus. Les crèches municipales ont accru leur capacité de 65 places seulement entre 2008 et 2012 et les disparités territoriales sont fortes. Ainsi le 8^{ème} arrondissement peut accueillir un enfant sur deux, quand le 3^{ème}, très pauvre, ne répond aux besoins que d'un sur sept.

Nous devons profondément réviser le pilotage des services qui dépendent de la municipalité mais aussi engager une concertation avec l'État et toutes les institutions concernées pour en finir avec cette injustice territoriale.

La CAF a déjà prévu la création exceptionnelle de 1 000 places en crèches conventionnées sur trois ans, à installer dans les quartiers prioritaires.

Informier sur les droits : passer de 7 à 21 Maisons de Services Publics

Les Maisons (ou Plateformes) de Services publics tissent du lien, garantissent l'accès aux droits, et informent sur la compétence des différentes administrations. Des permanences de Pôle Emploi, de la CAF et de la CPAM y sont organisées. Les Maisons de Justice pourraient y être associées.

Le Ministère de l'Égalité des Territoires vient d'annoncer le renfort de ce dispositif (passer de 317 à 1 000 Maisons d'ici 2017). Un fonds de 35 M€ permettrait de financer 50% du fonctionnement de ces Maisons. Le coût moyen est de 70 000 € et 1,96 équivalents temps plein.

Il existe aujourd'hui 7 plateformes de services publics à Marseille (Panier, Hauts de Mazargues, Vallée de l'Huveaune, Malpassé, Canet, Bougainville, Bricarde). Selon le plan annoncé, Marseille pourrait donc bénéficier de 21 à 25 Maisons de services publics d'ici 2017. Le coût pour la Ville devrait être inférieur à 1 M€ par an.

La Ville devra prévoir les investissements nécessaires (locaux) ; piloter la coordination et associer davantage de partenaires ; renforcer la visibilité de ces points d'informations et le lien avec les mairies de secteurs; introduire les outils numériques.

Vers un bureau des temps : élargir les horaires d'ouverture des services publics

Les mairies d'arrondissement, bibliothèques, musées, piscines... devront proposer des horaires d'accès plus pratiques, notamment le soir et les fins de semaine.

D'après la Chambre régionale des comptes, l'amplitude d'ouverture annuelle des bibliothèques est inférieure d'un mois à Marseille à ce qui se pratique à Lyon et Paris. Le nombre d'agents au contact du public dans les musées est aussi questionné, eu égard à la fréquentation... même si Marseille Provence 2013 a pu contribuer à améliorer cette fréquentation.

Le dialogue social sera nécessaire pour trouver l'équilibre entre le service supplémentaire à rendre, les moyens financiers et humains de la collectivité, les conditions de travail et de rémunération des personnels.

Axe 2. ÉDUCATION :

l'école au cœur du contrat citoyen

Notre priorité budgétaire à l'éducation et la culture

À Marseille 73 000 enfants sont inscrits dans 444 écoles maternelles et primaires, soit 250 groupes scolaires. Cependant, le repli sur soi et la dégradation de l'école publique sont tels que le recours à l'enseignement privé est de 27 % à Marseille contre 20 % en France.

L'école est importante pour l'éducation à la citoyenneté mais aussi pour l'accès à l'emploi. À Marseille, 25% des élèves sont en échec scolaire. Plus de 32 % des adultes sont sans diplôme, contre 20 % à Lyon ou 18% à Bordeaux. Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 61 % contre 70 à 80 % dans la plupart des grandes villes universitaires de France.

L'éducation : Voilà le défi central de notre ville, qui devra mobiliser des moyens mais aussi une façon différente d'aborder la formation, avec l'appui du numérique et d'une politique culturelle décentralisée.

Or, l'école n'est pas du tout une priorité pour le Maire sortant, comme le prouve la baisse du budget de l'Action éducative depuis 2008 et la relégation symbolique de l'Adjointe à l'Éducation en fin de liste protocolaire. Nous proposerons au contraire que le Premier Adjoint au Maire soit en charge du secteur éducatif et petite enfance.

À ce choix politique s'ajoutent les moyens à trouver pour une bonne application de la réforme des rythmes scolaires. L'estimation officielle est de 25 M€, quand le budget de l'Action éducative s'élevait à 148 M€ en 2012. Ce coût supplémentaire se rapproche de l'augmentation annuelle des recettes de la Ville entre 2011 et 2012 (+23 M€).

Nous étudierons l'articulation possible avec des dispositifs existants et nous réserverons une partie des recettes supplémentaires annuelles à cette priorité pour l'école qui concerne aussi bien le fonctionnement que l'investissement.

Alors que des mouvements remettent en cause certaines valeurs d'égalité républicaine et de tolérance, nous serons attentifs à la laïcité, au respect de la mixité et de l'égalité filles/garçons, à la connaissance des différentes cultures.

Rassembler les acteurs, améliorer la concertation

Nous renouerons le dialogue entre les différents acteurs (Éducation nationale, Mairie, parents d'élèves, agents administratifs, enseignants, structures chargées du périscolaire...). Les interpellations de parents d'élèves, de collectifs relatifs à la vie de l'école, de représentants du personnel enseignant, périscolaire ou municipal travaillant dans le champ éducatif devront être entendues et non ignorées comme cela est le cas aujourd'hui. Cette démarche collaborative guidera la mise en place d'un Contrat territorial d'éducation pour l'application de la réforme relative aux rythmes scolaires.

Chaque année au mois de mai, une conférence annuelle pourrait anticiper l'année à venir en associant tous les acteurs et les partenaires institutionnels (Inspection d'académie, Mairie, syndicats enseignant, représentants des parents d'élèves, collectifs citoyens, associations et structures socio-éducative travaillant dans la sphère scolaire...).

En même temps que se construira l'échelle métropolitaine, les pouvoirs des mairies de secteurs en matière

éducative devraient se renforcer. Cela permettrait par exemple de créer des passerelles entre l'école et les conseils de quartier que nous souhaitons mettre en place (fête de quartier, ouverture de l'école sur le quartier et aux associations environnantes).

Un Conseil local pour l'École

Concernant la loi Peillon et son application à Marseille, nous nous engageons à :

- organiser un Conseil municipal spécial dès le mois d'avril pour traiter des questions relatives à la petite enfance, aux écoles, à la cantine et aux activités périscolaires dans le but de prévoir un partenariat renforcé entre les collectivités locales, l'État et le service public de l'Éducation nationale ;
- mettre en place un Conseil local d'évaluation et de prospective du système éducatif comme le prévoit la loi (ou plus simplement un Conseil local de l'École). L'ensemble des acteurs doivent être associés aux décisions ayant trait aux changements de rythmes scolaires et à leur application dans notre ville.

Le Maire sortant a refusé le principe de ce type d'instance collégiale pour appliquer au mieux la réforme et l'expérimentation.

Avec ce peu d'intérêt pour l'école, le risque est grand de voir les « tatas » assurer les activités sur le temps libéré en journée. Or, ces personnels ne sont pas formés pour assurer des animations culturelles, artistiques, ludiques ou sportives.

Il faut donc réclamer des moyens renforcés de l'État (emplois d'avenir, dotation spéciale éducation...) pour un contrat territorial éducatif ambitieux sur la lutte contre la reproduction des inégalités sociales, pour l'éducation artistique et culturelle. On ne peut tolérer que les élèves de Paris aient droit à une multitude d'activités périscolaires pendant que les élèves marseillais seraient en simple « garderie ».

Un contrat éducatif local signé à l'échelle de chaque groupe scolaire.

Ce contrat permettra de mobiliser tous les acteurs impliqués sur l'enjeu éducatif. En premier lieu, chaque groupe scolaire sera doté d'un poste de coordinateur devant faire le lien avec les services municipaux et soulagera considérablement le travail des directeurs d'écoles.

Augmenter l'encadrement et la formation des agents

Nous devons étudier les causes de l'absentéisme du personnel municipal et apporter des réponses sur les conditions de travail si nécessaire. Néanmoins, des postes de remplaçants -formés aux métiers de la petite enfance- doivent être prévus, proportionnellement au nombre d'agents de chaque échelon ou grade.

Les Agents Territorialisés Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) doivent être formés et correctement rémunérés. L'accueil doit progresser en encadrement (atteindre 1 ATSEM pour 25 enfants - 1 par classe- contre 1 pour 60 aujourd'hui) et en qualité sur la base d'un vrai projet pédagogique.

Nous appliquerons ce qui est le droit commun ailleurs : une ATSEM dans chaque classe maternelle présente toute la journée scolaire des enfants dans la classe. Les tâches de nettoyage seront effectuées par du personnel d'entretien hors temps scolaire.

Lutter contre la précarisation des conditions de travail des agents municipaux

Les Agents de Surveillance Inter-Cantine (ASIC) sont des personnes sans formation payées à l'heure. Le recours à du personnel au statut précaire en milieu scolaire est une aberration et la porte ouverte au recrutement à visée clientéliste. Nous titulariserons et formerons le personnel précarisé actuellement en poste dans les écoles.

Ouvrir les écoles de 7h30 à 18h30 en mettant en place un vrai système de garderie

L'école publique voit partir des enfants dans le privé du fait de l'absence de systèmes de garderie aux horaires inadaptés aux temps sociaux et professionnels des parents. Comme dans toutes les autres

grandes villes, nous devons accueillir les enfants dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville entre 7h30 et 18h30, par un système de garderie digne de ce nom.

Pour une maîtrise publique des cantines et une alimentation de qualité

En 2011, la Ville de Marseille a décidé de passer un marché unique à un prestataire unique pour la préparation des 48 000 repas par jour pour alimenter les écoles maternelles et primaires de la ville. Ces repas sont préparés dans une cuisine centrale unique ce qui n'est pas sans poser des problèmes de sécurité sanitaire : si un problème survient, tous les petits marseillais en pâtissent. C'est ce qui est arrivé cette année avec des incidents à répétition et de terribles révélations sur le site du Pont de Vivaux.

Nous dénoncerons le monopole confié à une seule et grosse entreprise privée sur le marché de la restauration scolaire locale (actuellement Sodexo). Le marché marseillais est le plus important d'Europe en volume. Nous étudierons les modalités d'un retour partiel ou total en maîtrise publique de la restauration scolaire à Marseille.

Il est possible de transformer l'alimentation des écoliers tout en développant des filières agricoles locales et biologiques. Nous accompagnerons les filières d'agriculture paysanne de proximité, notamment les producteurs bio. Aujourd'hui, des dizaines d'expériences de restauration collective bio et locale sont recensées en France.

Lutter contre le décrochage scolaire

Nous proposerons le soutien aux clubs de parents d'élèves par la mise à disposition des locaux scolaires pour aider les parents ne maîtrisant pas bien le français à mieux comprendre les objectifs de l'école et pour tous d'échanger et s'entraider pour l'éducation des enfants.

Nous développerons un système de tutorat par des étudiants pour le soutien scolaire d'enfants qui décrochent, dans le cadre du service civique par exemple.

Avec l'Etat (Education nationale et Politique de la Ville), nous renforcerons :

- la scolarisation des moins de 3 ans ;
- le soutien scolaire (objectif de passer de 4000 à 8000 élèves en études surveillées) ;
- l'école ouverte ;
- le renfort des équipes éducatives et médico-sociales ;
- la médiation aux abords des établissements.

Gratuité des transports pour les scolaires

Nous nous engageons à rendre gratuit l'accès aux transports collectifs de la RTM pour les « scolaires ». Un système de pédibus sera mis en place et soutenu par la ville et l'Agence locale de l'Énergie pour éviter les déplacements en voiture et ses désagréments autour des écoles.

Améliorer les fournitures et le matériel scolaires dans les écoles ainsi que l'hygiène

Nous reverrons les marchés de fournitures scolaires en valorisant les structures locales impliquées dans une démarche de développement soutenable et d'économie sociale et solidaire permettant une sensibilisation des enfants à la consommation responsable.

La commande scolaire sera décentralisée et le budget des sorties scolaires sera augmenté.

Un cartable vert sera créé (achat groupé de fournitures avec implication des enfants).

Permettre aux enfants une pratique sportive à l'école et l'apprentissage de la natation

Il est scandaleux que dans notre ville qui possède la plus grande façade maritime de France, nos enfants ne puissent apprendre à nager en raison du manque d'équipements collectifs (piscines et plages aménagées). 55% des enfants à Marseille scolarisés en 6ème ne savent pas nager (75% des enfants des quartiers populaires).

Nous déplorons les choix de la mandature précédente en matière d'investissement sur de grands projets

socialement inutiles plutôt que sur des équipements collectifs de proximité.

Nous lancerons dès la rentrée 2014 un concours pour le recrutement de 50 maîtres-nageurs sauveteurs pour encadrer les scolaires.

Nous augmenterons, le temps de rouvrir ou voir naître de nouvelles piscines municipales, les réservations pour le public scolaire dans les piscines privées de la ville (Cercle des nageurs, Dauphins...).

Programmer un plan pluri-annuel de rénovation des écoles

Les conditions de travail des enfants, des agents municipaux et des enseignants sont déplorables sur le plan matériel. Les écoles marseillaises sont vieilles et parfois insalubres (présence de rats dans les cours ou rez-de-chaussée) ; bureaux et chaises jamais remplacés, classes en préfabriqués depuis des années, salles de classe mal chauffées (moins de 15°C l'hiver)...

Il faut lancer dès la rentrée 2014 un grand plan de rénovation des écoles et d'isolation thermique de celles-ci souvent fort vétustes. Ce plan engagera des travaux dans 50 écoles tous les ans.

Un plan numérique dans les écoles

La société numérique peut donner l'occasion unique de valoriser la créativité souvent générée par la diversité des origines, le bouillonnement d'une jeunesse qui ne demande qu'à s'exprimer et à apprendre. Elle amènerait les jeunes vers des emplois de techniciens ou concepteurs, utiles dans de très nombreux secteurs d'activité. Nous déploierons à cet effet un plan numérique dans les écoles.

La culture au plus près

Au-delà de l'école, l'accès à la culture permet d'éveiller la créativité, la curiosité des autres, la civilité. C'est pourquoi nous abordons ce thème en lien étroit avec l'école et la citoyenneté, sans résumer la culture à ses retombées économiques, même si elles existent positivement.

Avec 153 M€ en 2012, l'Action culturelle était le premier budget d'intervention de la Ville (hors administration générale et annuité de la dette). Ces moyens sont-ils vraiment utilisés au mieux, alors que des secteurs entiers de Marseille sont privés de tout rayonnement culturel ?

Aujourd'hui, dans le droit fil de Marseille-Provence 2013, la politique culturelle à Marseille se conçoit avant tout comme facilitateur de consommation d'objets culturels, ou élément dynamique du tourisme (cf. discours de JC Gaudin lors de la cérémonie de remerciements aux acteurs culturels pour MP13). C'est une dimension incontestable, mais très réductrice, et, comme pour le reste, il faut « changer la donne ».

En matière culturelle, cela passe par quelques axes forts :

- **le droit culturel** : valoriser toutes les cultures, les cultures de tous, écouter ces émergences, partout où elles sont, à partir d'outils et de processus de proximité. Ne pas les écarter, c'est entretenir le conflit. Les écouter, ce n'est pas les opposer à la «grande» Culture mais rétablir les canaux de communication entre toutes les cultures.
- **les subventions culturelles** : payées par les contribuables, elles devraient nécessairement s'accompagner d'un «contrat moral», au profit du bien commun. Il faut revoir entièrement les objectifs et les critères d'attribution qui, aujourd'hui, sont inexistantes ou totalement arbitraires. Pour cela, loin d'une démarche technocratique, nous convoquerons une Conférence Annuelle des acteurs culturels publics et privés afin de co-construire les orientations culturelles de la Ville. Cette Conférence se réunira également à l'échelle décentralisée des Mairies de Secteur afin d'instaurer une véritable proximité.
- **la Culture partout** : La politique culturelle est quasi-exclusivement menée par la Mairie centrale. Il faut redonner des responsabilités culturelles aux mairies de secteur, et les moyens idoines. D'une culture exclusivement au service de l'image de la Ville (du Maire ou des hôteliers), passons à une culture au service de la dignité des habitants, pacificatrice, génératrice d'emplois, valorisante. Partons de ces richesses de proximité pour s'adresser au monde, et pas seulement au monde méditerranéen. Au-delà de lieux phares comme le Mucem, le Musée d'Histoire, le FRAC ou la Friche, menons une

politique culturelle qui irrigue l'ensemble du territoire (ex. billets combinés Grand musée / petit lieu) et qui recoud l'action sociale, la « politique de la ville » et l'action culturelle. Cela nécessite de recenser les besoins d'investissements des petits lieux culturels marseillais, qui ont souvent des propriétaires privés. La politique de « grands équipements culturels » menée par la Mairie a laissé en suspens, voire en déshérence, de nombreux équipements socio culturels de proximité.

De plus, des quartiers entiers sont dépourvus de toute structure de lecture publique, facteur aggravant des inégalités socio culturelles. Le développement de bibliothèques de quartier sera une priorité.

• **la Culture dans tout** : Cela tombe sous le sens, tous les établissements d'enseignement sont des centres culturels. Les artistes doivent entrer et sortir des écoles (en particulier primaires), les pratiques artistiques doivent y être omniprésentes. Comme pour le sport, tout ce qui peut faciliter les pratiques artistiques est bienvenu.

En conséquence, s'ils sont cofinancés par la Mairie, les établissements culturels prestigieux (y compris la Friche de la Belle de Mai) doivent prendre en compte ces principes. Il ne s'agit pas d'entraver leur liberté de création et d'expérimentation, mais bien d'inscrire leurs initiatives dans un mouvement général d'accès de tous à la culture.

Les équipements « phares » absorbent une part grandissante des budgets culturels dans des dépenses de gestion, au détriment de la création, des arts de la rue, des structures socio culturelles de proximité. Nous veillerons à maintenir ce tissu fragile et créatif de lien social.

Axe 3. EMPLOI

Pour une économie durable, de qualité et de proximité

Le chômage élevé à Marseille s'explique par le manque d'emplois et d'investissements dans le secteur privé, et un trop faible niveau de qualification (décrochage scolaire). Ce diagnostic place, une fois de plus, la priorité à l'éducation au cœur de notre politique.

Le développement des transports au sein de la Métropole est aussi une condition nécessaire pour permettre l'accès aux bassins d'emploi d'Aix, Aubagne, Vitrolles-Marignane (et réciproquement) et au sein même de Marseille. Dans ces bassins d'emploi se situent notamment de nombreux emplois industriels (aéronautique, chimie, énergie...), moins présents sur le territoire marseillais stricto sensu. Le développement du pôle aéronautique Henri-Fabre à Vitrolles doit ainsi prévoir un accès en transport plus facile au départ de Marseille Nord.

Cependant, la municipalité sortante a pour seul projet économique de développer le tourisme et le commerce. Ces emplois, par ailleurs utiles, ne suffisent pas en soi. Nous avons besoin de secteurs à forte valeur ajoutée et d'un tissu dynamique de petits entrepreneurs.

Ainsi l'économie marseillaise est-elle structurée en 4 moteurs économiques structurants (Source Maison de l'Emploi) :

- l'économie « résidentielle » (à dominante tertiaire, avec des emplois de proximité comme le tourisme, la restauration, le commerce, l'immobilier...) pour 54% des emplois ;
- la logistique et le transport pour 11% ;
- l'économie « productive », à dominante industrielle pour 11% ;
- l'économie de la connaissance (éducation, recherche, information, communication) à hauteur de 18%.

A l'exception de quelques grandes entreprises privées dans le transport maritime, la grande distribution, les télécommunications, le tissu économique marseillais est marqué par la très petite entreprise : 90% des établissements comptent moins de 10 salariés. La présence des retraités (20% de la population) et de nombreux fonctionnaires (27% des emplois salariés) est également importante. Leurs revenus et leurs habitudes de consommation tirent les besoins d'emplois tertiaires dans les secteurs des loisirs, des soins et différents services.

Ces éléments de diagnostic permettent de construire une stratégie de développement économique, en identifiant des secteurs créateurs d'emplois. De l'industrie, créatrices de valeur ajoutée, avec des emplois accessibles à des personnes peu qualifiées et génératrices de réseaux de sous-traitance jusqu'aux petites entreprises qui ont besoin d'accompagnement.

Les lois sur la décentralisation vont renforcer le rôle des Régions comme « Chef de file » des politiques économiques. C'est important pour éviter la concurrence désordonnée entre territoires : Il ne faut pas implanter de la réparation navale tous azimuts, sans se concerter entre Marseille et La Ciotat, ni que le Pôle de la Mer de Toulon concurrence celui de Marseille.

Les pôles de compétitivité, les aides directes aux entreprises et à la recherche sont de compétence régionale mais la Métropole peut décliner ces outils sur son territoire. Des outils de financement des entreprises du type « fonds d'investissement » peuvent être créés, après répartition de compétences et d'objectifs entre la Région et la Métropole.

La Ville et la Métropole ont aussi des compétences propres en matière économique et les moyens de mener une politique en la matière par leur politique d'aménagement (ex. foncier d'entreprises,

création de zones d'activités, de pépinières...), la fiscalité, les commandes publiques, l'animation territoriale.

Nous devons accompagner la fin probable du dispositif ZFU (Zone Franche Urbaine) par un Pacte qui pourrait porter sur :

- **des engagements de maintien sur le territoire et de recrutements locaux de la part des entreprises,**
- **des engagements de la municipalité sur les aménagements, la concertation, la mobilisation de contrats aidés et dispositifs de formation pour les recrutements**

Un fond d'investissement métropolitain et des secteurs à fort potentiel

Des organismes financiers comme la Banque Publique d'Investissement peuvent aider à créer des fonds d'investissement, d'avances remboursables ou de garantie. Avec ce type d'outils financiers, nous proposerons de développer les entreprises, notamment dans certains secteurs à fort potentiel de développement à Marseille :

- le bâtiment durable méditerranéen et l'efficacité énergétique : Le secteur de la construction perd des emplois à Marseille alors que la ville est couverte de chantiers. Même avec davantage de contrôle, il sera toujours difficile de concurrencer la main d'œuvre à bas coût employée par les grands Groupes du BTP. Nous proposons un positionnement par le haut pour le secteur du bâtiment, notamment pour les artisans ou pour de petites sociétés innovantes, sur le secteur du bâtiment durable adapté au climat méditerranéen, et de l'efficacité énergétique. La Ville pourrait orienter ses marchés en ce sens, en lien avec le tissu économique local ;
- l'économie portuaire et les métiers de la mer : L'économie portuaire regroupe de nombreuses activités comme les transports de voyageurs et de marchandises, la logistique et manutention, la pêche. Nous soutiendrons particulièrement des secteurs porteurs de créations d'emplois comme les énergies marines (éoliennes flottantes), le démantèlement-recyclage des navires (prévu vers le canal de Caronte), la construction-réparation navale (Forme 10) ;
- la santé, le sanitaire et social : Marseille peut s'enorgueillir d'une recherche médicale de pointe. Beaucoup d'emplois existent aussi dans les hôpitaux et cliniques, les services à la personne. La Ville peut favoriser le développement de ces emplois en valorisant mieux l'existant et en menant une vraie politique de santé (schéma cohérent, identification précise des besoins, mobilisation des formations ;
- Le numérique, la culture et la communication : Le développement du pôle culturel de la Belle de Mai montre tout le potentiel déjà engagé, dans le cinéma, l'audiovisuel, les arts vivants. D'autres lieux de Marseille devront être identifiés pour assurer un rayonnement de ces activités. Dans le numérique, la ville regorge d'initiatives (Ex. FabLabs) qui ne demandent qu'à se développer ;
- Les éco-entreprises (recyclage, dépollution, conseil en environnement...) : Les problématiques écologiques de Marseille peuvent transformer cette ville en laboratoire d'innovation environnementale : sur le traitement des déchets et notamment le recyclage, la propreté et l'assainissement, la dépollution avec les plantes, le conseil en environnement... Ex. Implanter une usine de recyclage du plastique.

Pour chacun de ces secteurs, un partenariat est possible avec les pôles de compétitivité régionaux, qui déclineront ainsi leurs actions sur le territoire métropolitain et marseillais : Pôle Capénergies (énergie et bâtiment durable), Pôle Mer, Pôle Eurobiomed (santé), Pôle PRIMI (numérique et industries culturelles), Pôle Eco-entreprises.

Un Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie sociale et solidaire (ESS) représente 10% de l'emploi français, dans les associations, les mutuelles, fondations, les entreprises (coopératives). Elle répond aux caractéristiques suivantes :

- Gestion collective et participative ;
- Redistribution des richesses produites (réinvestissement des excédents, non distribution de dividendes, par nature impossibles dans les associations, écarts maximums de rémunérations) ;
- Solidarité et responsabilité : implication dans le développement durable ;
- Innovation : bien souvent, l'ESS développe des activités dans lesquelles le marché pur ne veut pas prendre de risques... mais qu'il récupère parfois ;
- Modèles économiques mixtes : Ressources hybrides résultants de cotisations, ventes de produits et services marchands, subventions, aides à l'emploi, dons, mécénat, bénévolat.

Marseille est riche d'un tissu associatif dont une partie représente **de petites entreprises sociales** : Ex. Commerce équitable, services numériques, éco-mobilité, culture... La Ville doit proposer non pas des subventions au coup par coup, mais l'accès à de vrais outils d'accompagnement et de financement. Ces entreprises vont bénéficier cette année d'une meilleure reconnaissance par la loi (Loi Hamon) et de moyens financiers (Appels à projets nationaux). La Ville pourra s'appuyer sur l'expérience de la Région PACA, précurseur en la matière.

Un Contrat Local de Développement de l'ESS permettra :

- d'identifier des marchés publics qui pourraient être confiés à l'ESS, dans les secteurs de l'éco-mobilité, la propreté, le recyclage et la réutilisation, l'environnement, la gestion de lieux culturels ;
- d'organiser la rencontre entre la demande et l'offre d'entreprises solidaires (Ex. Plateforme d'achats responsables) ;
- de créer des Pépinières et lieux mutualisés d'ESS ;
- d'affecter une partie du Fonds d'investissement (avec ESIA, un organisme de Finances solidaires du Réseau France Active) pour des projets d'entreprises sociales dans les quartiers.

Créer une dynamique d'emploi autour des très petites entreprises

Les TPE constituent le premier employeur du territoire, or elles ont une capacité d'identification et de satisfaction de leurs besoins en main d'œuvre très limitée. Elles ne savent généralement pas recruter. Il s'agit pour la municipalité d'initier avec ses partenaires – notamment la CCIMP – la mise en place d'un service d'appui aux fonctions RH pour favoriser l'identification des besoins, leur formalisation, le repérage de candidats, l'appui à l'accueil et l'intégration.

C'est l'ensemble des petites entreprises qui doit être soutenu et accompagné dans notre ville :

- en simplifiant les démarches de création et l'accès aux premiers financements, avec l'ADIE par exemple.
- Le dispositif Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE), soutenu par l'Etat et la Caisse des Dépôts, qui permet à des personnes sans emploi de créer ou reprendre une entreprise,
- Le renfort du Service d'Amorçage des Projets piloté par la Maison de l'Emploi (L'Etat a promis de financer un poste supplémentaire);
- La création d'antennes délocalisées, avec l'association ADAM Planète par exemple.

Une conférence annuelle de l'emploi pour suivre la réalisation d'objectifs

Il existe déjà un Conseil Local de l'Emploi qui a une vocation prospective, avec l'appui de la Maison de l'Emploi. Notre souhait serait d'aller plus loin, vers une instance de mobilisation des partenaires, impliquant directement le Maire.

Le Maire de Marseille réunirait ainsi les responsables économiques des principales zones d'activités, la Chambre de commerce, l'Union pour les entreprises, les Missions locales, l'EPA Euroméditerranée, les associations à vocation économique, celles chargées de l'insertion (PLIE), les services de l'État chargés de l'Emploi, afin de partager les diagnostics, fixer et suivre des objectifs.

Cette conférence pourrait suivre, par exemple, la réalisation des mesures prévues par l'Etat dans son Pacte de Sécurité et de Cohésion sociale, parmi lesquelles :

- l'objectif de 30% des formations de Pôle Emploi à fournir aux habitants des ZUS ;
- des permanences des missions locales dans les quartiers (18 conseillers supplémentaires prévus sur deux ans), et de Pôle Emploi dans les centres sociaux ;
- le doublement des chantiers d'insertion à Marseille (de 12 à 23), soit 110 postes de travail créés dans les quartiers ;
- le suivi personnalisé vers l'emploi pour 1262 jeunes à Marseille, avec tutorat et 25 accompagnateurs Mission Locale ;
- l'objectif de 40% de placements de publics résidant en ZUS dans les emplois aidés.

Économie circulaire : des zones d'activités durables

L'économie circulaire s'inspire des écosystèmes naturels et recherche l'efficacité maximale de l'utilisation des ressources. Dans ce modèle, les déchets des uns deviennent des ressources pour les autres, ce qui favorise les filières de recyclage et réutilisation. Les flux de matière et d'énergie sont produits en boucle. Les

services sont mutualisés entre les entreprises. Le cycle de vie des objets et produits est pensé sur la durée : éco-conception, réparation, réutilisation, location d'un service d'usage, plus que possession d'un bien.

Ce modèle d'économie circulaire permet de penser la coopération sur les territoires, à travers des zones d'activité durables. Après des décennies de zones commerciales et industrielles posées au hasard des terrains, il faut maintenant organiser, coopérer, mutualiser, éviter le gaspillage des ressources et des espaces.

Beaucoup d'exemples existent dans notre Région. Il existe même des trophées RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour récompenser ces démarches.

A Marseille, l'association « CAP au Nord Entreprendre » cherche, dans cet esprit, à animer les entreprises des quartiers Nord et particulièrement des Arnavants :

- gestion collective des déchets (ex. collecte gratuite de piles, accumulateurs, cartouches...);
- lancement d'un Plan de Déplacement Inter-entreprises accompagnant l'arrivée du métro Cap Pinède ;
- culture et patrimoine : promotion des joyaux cachés du territoire (musée du savon, cascade des Aygalades...);
- sensibilisation RSE

En rendant service aux entreprises tout en les responsabilisant, les zones d'activité durables permettent à la fois de réduire l'impact environnemental et de sécuriser l'emploi, de recenser les besoins et d'implanter de nouvelles activités cohérentes avec les entreprises déjà présentes.

C'est l'illustration d'une bonne convergence Emploi / Environnement.

Les Tiers-Lieux : des espaces partagés et collaboratifs à l'ère du numérique

Les technologies numériques génèrent des transformations économico-industrielles dans tous les secteurs d'activités, qui impactent les lieux de travail ainsi que les manières de travailler. De nouveaux espaces de travail partagé abritant des formes d'activités collaboratives se multiplient ici et là, notamment dans les territoires urbains (en particuliers les grandes métropoles) où naissent des collectifs, des communautés, regroupant des individus (souvent familiers des usages participatifs des outils numériques et se réclamant de « l'open source ») se réclamant de valeurs et de pratiques en rupture avec un certain modèle entrepreneurial (modes d'organisation et de production) encore dominant dans l'univers du travail.

Certains de ces espaces dédiés au travail ont vocation à apporter des réponses à l'accroissement de la mobilité des travailleurs (salariés ou indépendants en particulier de cadres mais pas seulement) à la recherche de lieux pouvant pallier un certain isolement professionnel (le travail à domicile) et par là même social consécutif aux outils de travail à distance.

Ces divers lieux ne sont pas uniquement dédiés aux activités professionnelles puisqu'ils ont aussi vocation (c'est le cas des fab labs ou des espaces numériques) à accueillir et « héberger » d'autres publics qui y viennent pour d'autres motifs : « amateurs » ; bénévoles ; demandeurs d'emploi, étudiants.

L'émergence de ces différents lieux de travail hors de l'entreprise, ont aussi un impact sur la mobilité géographique et modifient par conséquent les habitudes de déplacement et au-delà, les modes de vie. En ce sens ils s'inscrivent dans une perspective de « mobilité durable ».

Différents type de tiers-lieux existent déjà :

- des espace de coworking (espace partagé dédié au travail fréquenté par des travailleurs « sédentaires » ou « nomades » ayant un statut de salariés ou d'indépendants ;
- des Fab Lab (laboratoire de fabrication) : espace ouvert au public équipé généralement de machines à commande numérique (imprimante 3D et découpe laser par exemple) ainsi que d'autres outils pour réaliser ou réparer des objets notamment à des fins de prototypage ;
- des Espace Public Numérique ou Espace régional Internet Citoyen (en PACA) : lieux labellisés où toute personne peut bénéficier gratuitement d'une connexion internet et d'un accès accompagné aux T.I.C.

On peut aussi rapprocher les tiers-lieux (comme par exemple les espaces de coworking) à des structures hébergeant des porteurs de projet ou des créateurs d'entreprises : les pépinières et les incubateurs.

Dans le cadre d'une politique municipale et métropolitaine, et dans le prolongement d'un projet gouvernemental baptisé « *French Tech* » (quartiers numériques), nous pourrions :

- promouvoir et faciliter la création et la pérennisation de lieux de ce type sur l'ensemble du territoire marseillais et métropolitain : mise à disposition de locaux ; soutien à la création ;
- susciter et soutenir la création d'un réseau des tiers-lieux visant à associer, outre les acteurs concernés, une multiplicité d'autres contributeurs susceptibles de se mobiliser démocratiser les usages du numérique à des fins économiques mais aussi : sociales ; éducatives ;
- tisser des collaborations et des partenariats visant à favoriser le développement de ce type de lieux sur le territoire municipal et métropolitain avec le monde de l'entreprise ; les associations d'éducation populaire ; les autres collectivités territoriales ; les régions et pays voisins.

Axe 4. HABITAT

Un grand Plan Logement pour une ville plus humaine

215 000 marseillais, soit plus d'une personne sur quatre, résident dans les 12 Zones Urbaines Sensibles (ZUS), territoires prioritaires de la « politique de la ville ». Dans ces quartiers, un habitant sur trois vit sous le seuil de pauvreté, et le taux de chômage est le double de la moyenne nationale. La ZUS de Saint-Mauront (3ème arrondissement) est connue pour être le quartier le plus pauvre de France. Plusieurs quartiers de Marseille subissent un processus de déqualification, sous les effets d'un manque de mixité, et des carences du parc locatif social et du parc privé dégradé.

L'obligation légale d'atteindre 20% de logements sociaux n'est pas respectée à Marseille : les chiffres globalisent le taux de logements sociaux à 18%, d'une part, et d'autre part les écarts de taux entre arrondissement (de 3% au sud à 40% au nord) sont non seulement contraires à la loi, mais surtout sont sources de graves déséquilibres d'un secteur à l'autre. Et cette obligation légale ne répond pas suffisamment aux besoins réels : une grande majorité des ménages marseillais peuvent prétendre à un logement social, au regard de leurs revenus.

Les États Généraux du Logement, organisés par la Communauté Urbaine MPM, ont fixé l'objectif de produire 6300 logements par an dont 1900 logements sociaux, avec des objectifs par commune et secteur de Marseille. Cela est insuffisant mais pire encore, ces objectifs minimum ne sont pas réalisés : en 2012, moins de 350 logements sociaux PLUS-PLAI, soit cinq fois moins que les objectifs officiels du Plan Local de l'Habitat, ont été financés.

Nous reprendrons l'ensemble de cette réflexion, qui englobe les problématiques de mal logement, de mixité sociale, de régulation du marché privé, de qualité des logements (notamment d'efficacité énergétique), de rénovation urbaine, et même de fiscalité locale.

Répondre à l'urgence du mal-logement

Marseille est la plus grande ville pauvre de France, avec 13 000 personnes sans abri. Les structures d'accueil sont saturées (Samu social, Unité d'Hébergement d'Urgence de la Madrague), l'aide sociale dispersée. Les demandes d'aide alimentaire explosent. L'accès à l'eau et à l'hygiène est gravement déficitaire. Des bidonvilles réapparaissent. Les campements Roms (1 300 Roms sur 30 sites à Marseille) sont des poches d'indignité humaine.

S'attaquer à la misère, ce n'est pas favoriser « quelques uns » au détriment des autres. Traiter avec dignité les êtres humains, tous les êtres humains, diminue la violence et bénéficie à tous :

Luttons contre l'habitat indigne, en sanctionnant les marchands de sommeil quels qu'ils soient, en prolongeant dans le temps la mise en œuvre cohérente de politiques publiques en visant au-delà de seuls effets d'annonce, et en les rendant visibles par une communication appropriée (bilan d'opérations) ;

Fixons-nous l'objectif une Unité d'Hébergement d'Urgence par secteur ;

- humanisons les centres d'hébergement d'urgence (avec, par exemple, un service d'hygiène corporelle) ;
- Identifions précisément des logements passerelles, des logements relais, une diversité dans le parcours résidentiel ;
- prenons des mesures humanitaires d'urgence dans les campements Roms : points d'eau, toilettes, containers pour les poubelles. C'est en rendant les conditions de vie moins indignes qu'on peut agir sur le nécessaire travail d'intégration des Roms à notre ville ;
- créons de restaurants sociaux municipaux ;

Des fonds européens existent pour aider à financer ces mesures. D'ores et déjà, l'Etat s'est engagé à financer :

- le déménagement de l'UHU de la Madrague sous trois ans et son éclatement en unités à taille humaine ; des mesures d'intermédiation locative ;
- 25 places supplémentaires de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et 190 places de pensions de familles ;
- à garantir le fonctionnement des accueils de jour, du CHRS Forbin ;
- à renforcer la prise en charge des sans-abris malades mentaux ;
- à insérer une cinquantaine de familles Roms (logement diffus).

Ces efforts sont bienvenus, mais la Ville doit s'impliquer davantage pour répondre à l'ampleur des besoins.

Un habitat digne pour tous, en respectant une nécessaire mixité sociale

Marseille détient le triste privilège d'avoir un parc de logements dégradé, et plus de 30 000 ménages sont en attente d'un logement social. A Marseille, il est estimé que plus de 4 000 logements sont vacants, y compris ceux rue de la République qui viennent d'être réhabilités (1 500 logements). La vacance des logements, appartenant tant aux propriétaires privés qu'aux collectivités territoriales, est inadmissible au regard de ces chiffres. Le déséquilibre dans la répartition de l'habitat social renforce la fracture sociale.

Cinq priorités doivent être retenues pour reconstruire « la ville sur la ville » et la rendre plus solidaire et plus équilibrée :

- inciter et, au besoin, permettre que les organismes de logements sociaux puissent construire ou gérer des logements destinés en priorité aux familles les plus modestes (PLAI et PLUS) ; décider un moratoire contre toute démolition de logement de façon à ce que les populations qui y habitent soient décideurs, ou non, de leur démolition ;
- appliquer la loi et répartir les programmes de logements sociaux sur chacun des arrondissements pour 25% ;
- faire jouer le droit de préemption du Maire de manière systématique lors de la vente de logements anciens, et développer une politique de requalification des bâtiments existants, particulièrement en centre-ville ;
- engager une politique volontariste de lutte contre les logements vacants en appliquant la taxe sur les logements vacants, en reconvertissant en logements les bureaux ou tout bâtiment vide (nouvelles dispositions légales), et en pratiquant les réquisitions en cas d'obstruction des propriétaires ;
- conditionner toute construction privée nouvelle à la réalisation de 30% de logements sociaux, particulièrement dans les arrondissements déficitaires.

Pour réaliser ces objectifs, nous mobiliserons particulièrement les opérateurs publics de la Ville de Marseille en veillant à la qualité de leurs actions et de leur cohérence avec les décisions municipales : Soleam, Marseille Habitat, Habitat Marseille Provence, Sogima.

Une politique foncière pour réguler le marché privé et le prix du logement

Depuis 10 ans, la très forte croissance des prix des logements neufs et anciens en acquisition ou en location (plus de 4 000 € le m² pour acheter, plus de 15 € le m² pour louer un appartement) pénalise fortement les populations, qu'elles soient habitantes de longue date ou arrivantes.

Cette situation découle de l'absence de maîtrise du coût du foncier. Marseille est la seule grande ville de France à ne pas avoir engagé de politique foncière ces dernières décennies à la différence d'autres grandes villes qui, maintenant, peuvent agir plus adroitement pour adapter leur politique urbaine aux besoins locaux et aux changements de société.

Nous mettrons en place une politique foncière ambitieuse et adaptée, pour maîtriser le coût des terrains, par des réserves foncières avec l'Établissement Public Foncier Régional.

Concernant les logements locatifs privés, nous installerons un Observatoire des Loyers comme prévu par la loi Duflot, et veillerons à une communication régulière et transparente de ses informations.

Pour une « ville neuve » : Revisiter la politique de l'ANRU et arrêter les démolitions

Au-delà des incantations répétitives pour un « plan Marshall », force est de reconnaître que beaucoup d'argent a été dépensé à Marseille (1 Milliard € dont 300 M€ conventionnés avec l'Etat), dans les opérations d'aménagement avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Les résultats sont peu visibles, voire décevants, en raison d'une mauvaise articulation entre la politique de rénovation urbaine et le volet social de la politique de la ville, de l'insuffisante mobilisation des administrations concernées, de la complexe superposition des dispositifs sans coordination (GIP rénovation urbaine, CUCS, ZUS, ZFU...). Faute d'un pilotage politique clairement identifié, 70% des crédits de rénovation urbaine ne sont pas consommés, soit 210 millions d'euros. Les habitants sont mécontents et les 14 projets en cours peinent à avancer.

En plus des défaillances de gouvernance, il est regrettable que les démolitions systématiques soient l'axe central de la politique de rénovation urbaine. L'éternel appel à l'État a ses limites. Il appartient bien aux élus et institutions locales de se prendre en main. Tout en appliquant le principe de « Reconstruire la ville sur la ville » pour ne pas dévorer les espaces inutilement, nous rediscuterons les objectifs de l'ANRU pour y intégrer une vraie politique de « réhabilitation » des quartiers et Grands Ensembles.

Nous proposons pour ces quartiers la mise en place d'une « ville neuve ». Il s'agira de construire un grand projet de territoire allant de l'est à l'ouest qui consistera à :

- Relier les cités d'habitat social entre elles par des voies et des transports publics efficaces ;
- Décider de la mise en place de « centralités » dotées de tous les services publics et privés nécessaires aux voisinages ;
- Utiliser les importantes ressources foncières pour compléter l'offre en logement, implanter des activités économiques (artisanat par exemple) et des équipements publics...

Un tel projet contribuerait à donner un autre visage aux quartiers nord et à les sortir de leurs difficultés. Il y a là urgence !

Un projet pour le Grand Centre-Ville

Au cœur de la fracture Nord-Sud se trouve le centre-ville. Les habitants, salariés, créateurs, commerçants, des quartiers anciens sont la richesse du centre-ville. Or, les intenses efforts consacrés à des espaces neufs (Vieux-Port, Euro-Méditerranée, etc.) tranchent avec un centre ancien délaissé.

Un projet d'ensemble pour le Grand Centre-Ville est lancé, qui intègre le centre ancien au cœur du projet. Nous veillerons à ce que cette revitalisation se fasse avec le maintien de ses habitants d'aujourd'hui. Il devra stopper le mécanisme des marchands de sommeil, activer des mécanismes de préemption en direction des 500 immeubles dégradés ou en péril du centre-ville.

Fixer des objectifs qualitatifs

La qualité de presque toutes les opérations de logements est souvent décevante à plusieurs points de vue : dans leur organisation, ils sont similaires à ceux d'il y a vingt ans alors que les modes de vie ont évolué. Leur esthétique ou leur insertion dans les paysages est souvent désastreuse.

Même si la compétence de l'urbanisme revient à la Communauté Urbaine, la signature des permis de construire devrait être soumise à des avis autorisés et, dans les cas les plus « dérangeants » pour des riverains, leur être soumis avant leur instruction administrative.

Il devient urgent de faire entrer la modernité dans les pratiques et de valoriser l'innovation : habitat participatif, logements évolutifs, qualité énergétique, mixité des usages dans les immeubles...

Nous lancerons avec MPM de véritables appels à projets pour le Fonds pour l'Innovation de l'Habitat (6 M€ à renforcer si besoin).

Des travaux d'économies d'énergie dans les logements et bâtiments publics

Nous lancerons un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, y compris les écoles avec, selon le type de bâtiment, production solaire ou petites éoliennes.

Nous nous coordonnerons avec la Région qui a engagé un plan de réhabilitation thermique avec les bailleurs sociaux et qui mettra en place un Opérateur énergétique en 2014, société publique pouvant fournir des expertises, du conseil et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, aider à trouver des financements.

Nous renforcerons l'Agence Locale de l'Énergie (ALE), créée par la Communauté Urbaine, pour accompagner les particuliers et les copropriétés dans leurs opérations de réhabilitation énergétique (Guides aides financières, espace de conseils...). L'ALE aura pour objectif de passer de 1% de l'énergie consommé produite sur le territoire de la Communauté Urbaine à 5% en une mandature.

Ce plan réduira la facture d'énergie pour les ménages et sera créateur d'emplois.

Une fiscalité révisée en fonction des quartiers

La fiscalité locale est établie sur des bases déjà très anciennes et très inégalitaires. Aux yeux du fisc, un appartement à Bonneveine (secteur C) a moins de valeur que certains logements de Félix Pyat (secteur A). La municipalité préfère, aujourd'hui, augmenter la fiscalité de façon uniforme. Cinq à sept classes de quartier seront établies pour recréer un peu d'égalité entre les quartiers.

Axe 5. TRANSPORTS

Mieux se déplacer, une priorité pour l'emploi et la vie quotidienne

Marseille fait partie des villes les plus embouteillées d'Europe. Les transports sont une priorité à plus d'un titre : pour lutter contre la congestion de la ville et l'agressivité quotidienne, pour préserver la santé des habitants (pollution aux particules fines), pour accéder plus facilement à l'emploi et aux services publics (écoles, lycées et facultés, hôpitaux, équipements culturels)

Seule une réelle priorité aux transports collectifs et aux modes doux permettra d'améliorer cette faculté de se déplacer pour le plus grand nombre : on estime en effet à près de 500 000 le nombre de personnes qui, dans la future métropole, sont entièrement tributaires de ces modes de transport. Ce sont généralement les plus fragiles : jeunes, personnes âgées, personnes aux revenus modestes.

Dans ce domaine encore, on ne part pas de rien : la Communauté Urbaine a adopté récemment son Plan de Déplacement Urbain (PDU) et les études de préfiguration de la Métropole apportent de nombreux éléments de réflexion. Il reste à faire le tri et à bien cerner les priorités.

Le développement des modes doux, c'est-à-dire le vélo et la marche à pied, est préconisé depuis longtemps dans les Plans de Déplacement Urbain successifs de la Ville puis de la Communauté urbaine... mais sans réelle volonté de les mettre en œuvre. Marseille est ainsi considérée comme la ville de France la plus inhospitalière pour les vélos ou « 2 roues ». Il est urgent d'avoir la volonté d'agir, sachant que les mesures à prendre apporteront quelques contraintes au libre usage de l'automobile.

Nous savons tous qu'il faut diminuer le trafic automobile pour protéger la santé de tous les habitants. Le dernier Plan de Déplacement Urbain a bien l'ambition de diminuer de 8% le trafic automobile mais pour cela, il faut diminuer l'espace offert à l'automobile alors qu'on a continué à construire des tunnels routiers. Il est impératif d'arrêter cette politique par ailleurs fort dispendieuse, ainsi que tout projet routier inutile.

Il reste aussi à réaffirmer, dans les faits, la priorité accordée aux transports en commun, et à réexaminer complètement les investissements envisagés en tenant compte des contraintes financières et des perspectives d'organisation à long terme. En résumé, nous devons penser « Réseau », organiser physiquement des gares d'échanges multimodales où les échanges sont brefs et confortables, et assurer la maîtrise foncière nécessaire. Les transports dans la ville doivent s'articuler à un Réseau Express Métropolitain (comme le RER à Paris).

Pour un grand service public des transports dans la Métropole

Le transport sera la priorité n°1 de la Métropole. Aujourd'hui, la Communauté Urbaine de Marseille dépense 500 M€/an pour les transports (fonctionnement + investissements). D'ici 2020, il est possible d'aller vers un doublement de ces moyens à l'échelle métropolitaine, en se raccordant avec les autres réseaux de transport urbains et interurbains.

La fusion ou le rapprochement possible de la Régie des Transports de Marseille (RTM) et de la Régie Départementale des Transports (RDT 13) permettra de créer un grand opérateur public et métropolitain des transports.

Pour un Réseau Express Métropolitain

Nous engagerons les moyens pour relier en transports collectifs les bassins d'emplois et de vie de Marseille, Aix, Aubagne, Vitrolles-Marignane, en coopération avec la Région et la SNCF qui organisent les trains régionaux (TER).

Nous étudierons le projet de la Gare Saint-Charles souterraine (2,5 Milliards € annoncés par l'État) au regard de la nécessité de développer un Réseau Express efficace, mais aussi du rôle important que doivent jouer d'autres gares de Marseille comme celle de la Blancarde (développement possible de trams-trains).

Le centre-ville n'est pas la destination de tous les déplacements dans Marseille. La faisabilité d'une ligne de contournement du centre-ville de Marseille sera étudiée, en s'appuyant sur les études de lignes de tramway existantes.

Penser la mobilité pour tous dans l'espace... et dans le temps

« Plus de transports » nécessite de répondre aux urgences de dessertes supplémentaires sur le territoire : l'hôpital Nord, la Valentine, le Technopôle de Château-Gombert, l'accès aux plages et aux Calanques...

Pour aller jusqu'à l'hôpital Nord, le métro coûterait plus de 1,2 milliard d'€, alors qu'il existe beaucoup d'idées alternatives avec du tramway et une meilleure valorisation de la Gare Saint-Antoine. Le tramway est souvent une bonne solution intermédiaire entre le bus et le métro. Avec 800 Millions €, on peut réaliser l'ensemble des lignes de tramway suivantes :

- d'Arcenc à St André et St Antoine par le Boulevard Barnier (350 Millions) ;
- de Castellane à la Rouvière (215 Millions) ;
- de Dromel à St Loup (pour 150 Millions au lieu de 660 que coûterait le métro) ;
- et la ligne Préfecture-Corderie-4 septembre : Cette ligne de tramway a déjà fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique mais a mystérieusement disparue du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan de Déplacements Urbains adoptés récemment par l'équipe sortante de la communauté urbaine.

Ici encore les études techniques existent, il reste à redéfinir les priorités dans la transparence et après débat public.

Dans les déplacements de loisirs, la suppression des bouchons à la Pointe rouge et à l'entrée des Calanques est urgente. Si l'hippodrome Borély devait être reconverti, nous proposerions d'y étudier des départs de navettes fréquentes, associés à un tramway/Bus à Haut Niveau de Service partant de Métro Rond-Point du Prado. Ces moyens en transports s'articuleraient avec un plan de circulation à revoir avec les habitants du quartier Madrague-Montredon, situé sur la route des Calanques.

« Plus de transports » nécessite aussi de répondre à la pénibilité des temps de trajet dans la ville. Les marseillais prendront moins leur voiture lorsque les transports collectifs seront plus rapides. Sur le réseau existant, nous demanderons à augmenter les fréquences, à protéger et sécuriser les itinéraires des bus (« sites propres »), vélos et piétons.

Nous apporterons une grande attention au traitement des correspondances, aux transports en soirée, avec une présence humaine renforcée pour rassurer les voyageurs.

Nous améliorerons aussi l'information du passage des bus en temps réel. Les arrêts de bus devront être aménagés pour que la montée et la descente soient faciles.

Penser la mobilité en réseau : vers un tarif unique du déplacement

La mobilité doit être conçue dans son ensemble, comme un réseau intégrant différents modes de transports, avec une tarification unique. Déjà en cours, celle-ci doit se généraliser, avec plus de possibilité d'abonnements combinés, et des mesures sociales pour les jeunes et les sans emploi.

Les différentes lignes de transports en commun doivent s'articuler dans des gares d'échange efficaces pour les correspondances. Ces gares d'échange devront devenir des pôles multimodaux.

L'usage du vélo et de la marche à pieds doit se penser dans cette conception globale d'un « service de la mobilité », et pas comme la seule alternative à tous les déplacements, même si la mobilité douce contribue en soi à une meilleure appropriation de la ville. Nous proposons :

- un réseau continu d'itinéraires protégés pour les vélos et piétons, de quartiers en villages ;
- des pistes cyclables du quotidien connectées aux transports en commun, aux écoles, lieux publics et d'intérêts. Exemples : Vallée de l'Huveaune, Jarret, Vieux Port-l'Etaque ;
- des incitations financières au vélo électrique : Nouveau dispositif MPM à étendre ;

L'auto-partage et le co-voiturage doivent permettre de diminuer progressivement le recours individuel à la voiture. N'oublions pas qu'une majorité de voitures circulent avec... un seul passager à bord.

Des services de location de vélo ou de voiture en auto-partage peuvent s'intégrer dans des systèmes d'abonnements et de tarification unique de la mobilité.

Penser le transport pour aérer l'espace public

Les routes, voies piétonnes et cyclables, et le réseau de transports collectif doivent irriguer et apaiser l'espace public.

Nous ne voulons plus voir un seul projet de grand équipement ou d'aménagement urbain sans plan de circulation ni desserte en transports collectifs !

Marseille est l'une des rares villes à ne pas avoir de zones piétonnes intégrales, éventuellement parcourues par des navettes électriques.

Équipons la ville de bornes de recharge électriques, de bus au gaz ou aux moteurs hybrides, pour une circulation moins bruyante, moins agressive, qui apaise la ville tout en préservant l'environnement.

Priorité aux parkings résidents, pour un stationnement mieux raisonné

Si on veut réellement diminuer le trafic automobile, il faut faciliter le stationnement des résidents à leur domicile et par contre faire pression sur les autres usagers par une tarification dissuasive. Or actuellement, l'organisation du stationnement est totalement anarchique et très variable selon les quartiers. Dans de nombreux quartiers du centre-ville, il n'y a pas assez de places disponibles au regard de la motorisation des habitants. Dans ce cas, il faut faciliter le stationnement des résidents sur la voirie et éventuellement construire de nouveaux parkings à louer à des tarifs attractifs.

Dans d'autres quartiers, il y a pléthore de parkings largement sous-utilisés (dans le périmètre d'Euroméditerranée, ou encore à Vallier ou Joubert par exemple). Il est alors impératif de libérer la voirie au profit des piétons et des vélos, voire des couloirs réservés aux bus, en proposant des tarifs très attractifs aux résidents vivant à proximité.

C'est dans ce sens qu'il faudra renégocier les contrats de concession avec les gestionnaires de ces parkings.

La réalisation de parkings d'échange (ou de dissuasion) auprès des stations de tramway et de métro sera examinée au cas par cas selon leur efficacité réelle et la rentabilité réelle des investissements à consentir.

Dans tous les parkings, des places devront être réservées à l'auto-partage.

Nous devons aussi identifier dans la ville des espaces de rendez-vous pour le co-voiturage.

Nous ne réaliserons pas le parking du Parc Longchamp qui menace cet espace naturel en ville.

Axe 6. CADRE DE VIE

Environnement et propreté, santé et sports au service d'une ville apaisée

6.1. Environnement

Une approche globale de la qualité de l'air, de l'eau et des sols

L'environnement ne se résume pas à une amélioration de la propreté en ville, même si ce dernier point fait partie des priorités d'action souhaitées par les Marseillais. Il ne se résume pas non plus à quelques espaces verts perdus au milieu d'espaces urbains embouteillés, pollués.

La qualité environnementale est un principe directeur d'aménagement des espaces de la Ville, de pilotage de ses services publics. Elle concerne les sols mais aussi l'eau (assainissement, propreté des plages et de la mer) et l'air (politique de transports).

Elle n'est pas un luxe réservé aux beaux quartiers. Les décharges sauvages, la saleté, les pollutions, les atteintes à la santé, sont supérieures dans les quartiers pauvres. Comme dans d'autres domaines, la justice environnementale a bien des progrès à faire Marseille.

Des « espaces verts à la « nature en ville »

Nous irons vers une Ceinture verte de Marseille, en préservant la Nerthe, le massif de l'Etoile, les Calanques. Pour la Nerthe, il s'agit de stopper l'urbanisation, de s'opposer aux projets de stockage de conteneurs, au projet d'échangeur autoroutiers, d'arrêter immédiatement de déverser des déchets dans le lac.

Nous établirons un partenariat actif avec le Parc National des Calanques : Objectifs en terme de biodiversité ; projets de science participative (oiseaux, faune marine...), accès transports, pouvoirs de police, urbanisation maîtrisée à proximité du Parc.

Nous privilégierons les Jardins méditerranéens au gazon très consommateur d'eau et protégerons les arbres.

Nous réaliserons une végétalisation de l'espace public avec des essences méditerranéennes afin de baisser la température en été (cf travaux de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Marseille).

Nous appliquerons un entretien écologique des espaces verts (revêtements perméables, récupération d'eau pluviale)... vers zéro pesticide dans les parcs et jardins publics.

Nous développerons une agriculture urbaine.

Sanctuariser les terres agricoles

Dans l'esprit du Schéma de Cohérence Territoriale, les terres agricoles existantes seront sanctuarisées, c'est à dire réservées de façon inaliénable à l'agriculture. La question de l'exploitation de ces terres, si le propriétaire décide de ne plus les exploiter, sera soumise à une réflexion, en particulier concernant leur préemption par la collectivité.

Une Direction du Patrimoine pour une politique des lieux remarquables

Les politiques culturelles et celles de la protection des espaces naturels sont très souvent pensées sans rapport entre elles. L'interaction entre les réalisations humaines et la nature est pourtant constante. Le bâti doit s'insérer dans la nature et les paysages ; la nature peut être valorisée par l'action humaine, artistique, économique.

Pour appliquer cette vision stratégique, qui rejoint les problématiques de logement et d'urbanisme, nous proposons de rassembler toutes les problématiques de Foncier, Patrimoine et Grand Equipements dans

une grande Direction stratégique, pilotée par un élu.

En maîtrisant le foncier et le bâti, la Ville permettra de mieux réguler le marché privé mais aussi à des projets artistiques, éducatifs, de loisirs et de tourisme durable de se réaliser et développer.

Aménager l’Huveaune pour lutter contre la pollution des plages du Prado

Nous accélérerons le Contrat de Baie visant à préserver et restaurer la qualité des eaux et des écosystèmes (dépollutions, rejets pluviaux), à s’adapter aux risques d’inondation (création de bassins de rétention, aménagement des berges de l’Huveaune, aménagements portuaires et balnéaires).

Récupérer les eaux de pluie

La non-séparation du réseau des eaux pluviales et des eaux usées surcharge les stations d’épuration en cas de fortes pluies. Il faudra beaucoup de temps et d’argent pour réaliser cette séparation. En attendant, il est possible de :

- capter les eaux de pluies de toitures ;
- retenir les eaux de pluies, notamment lors des réfections des chaussées et des aménagements. Une chaussée qui est constituée de ballast sous le bitume peut retenir plus de 25% de son volume d’eau ;
- organiser des bassins d’orages paysagers en ville, utiliser les trois bassins des Aygalades à cet effet ;
- réduire les surfaces imperméabilisées.

Le Canal de Marseille comme bassin de loisirs dans la ville

La mise sous buse (canalisation) progressive mais continue du canal de Marseille se poursuit depuis des décennies. Elle pourrait être stoppée et une réflexion menée pour revenir sur la couverture du canal, là où c’est possible et sous réserve d’une mise en sécurité. C’est un élément essentiel de la biodiversité (alimentation des animaux en eau) et de la fraîcheur l’été des quartiers qu’il parcourt.

La mise en place d’un bassin de loisirs, autour duquel pourraient s’articuler des promenades, sera étudiée, à partir de déviations du canal de Marseille. Les m³ en jeu sont faibles au regard des capacités naturelles du canal et des besoins d’approvisionnement des habitants et pour les terres agricoles.

L’accès à l’eau du bassin bénéficie d’une priorité d’accès pour les terres agricoles et en particulier par écoulement gravitaire. Dans le cadre d’un projet de proximité entre les cantines (scolaire/privées/administratives,...) et le lieu de culture des aliments, l’agriculture maraîchère aux abords du canal sera relancée (le Plan Local d’Urbanisme protège de toute nouvelle construction les terres au nord du canal).

Une ville propre avec une réduction des déchets à la source

Nous mènerons une politique volontariste de prévention et réduction des déchets.

Des campagnes de sensibilisation seront menées avec les commerces et les supermarchés :

- zéro sacs plastiques ;
- coup d’arrêt aux déchets alimentaires...

Nous expérimenterons la Taxe d’enlèvement des ordures ménagères calculée sur le poids des déchets dans les poubelles (puces électroniques).

Plus globalement, l’éducation à l’environnement doit être mobilisée pour que la propreté soit aussi l’affaire des habitants.

Doubler les déchets recyclés d’ici la fin de la mandature

Dans les Bouches-du-Rhône, nous recyclons seulement 26 Kg de déchets par habitant et par an. Nous souhaitons rattraper la moyenne nationale qui est de 50 Kg par habitant.

Avec Eco-Emballages, nous améliorerons la collecte du verre et des emballages ménagers.

Pour la réduction des déchets et le recyclage, une contractualisation d’objectifs et de moyens avec les bailleurs sociaux et résidences privées sera proposée (containers de tri dans les immeubles, sensibilisation...)

Nous implanterons des ressourceries (collecte des encombrants et réutilisation des meubles). Leur

développement contribuera à l'emploi dans l'économie sociale et solidaire, sous forme de marchés publics réservés, comme l'y autorise la nouvelle réglementation. Nous mobiliserons les financements disponibles avec les nouveaux éco-organismes qui collectent la taxe sur les meubles.

Une ville mieux entretenue : pour une meilleure organisation et une responsabilité des mairies de secteur.

Nous sommes pour le maintien de l'unicité des métiers de la propreté urbaine et en ce sens, nous construirons une meilleure organisation entre la collecte, le balayage et l'arrosage des voies. Les mairies de secteur doivent avoir la maîtrise de cette organisation et, à l'image des maires des communes membres de la Communauté urbaine, nommeront le responsable de la propreté urbaine sur leur arrondissement. Nous expérimenterons des modes de relations entre les agents et les habitants, à l'échelle de la rue et du quartier, afin d'améliorer la connaissance du terrain et améliorer la confiance du voisinage.

Nous lancerons une concertation pour la sortie du fini-parti (à l'exemple de Paris). Cette promesse phare de la campagne municipale en 2008 n'a, une fois de plus, pas été tenue. Nous refusons de tomber dans la démagogie en période électorale en stigmatisant telle organisation du travail ou telle organisation syndicale, alors que l'origine du système est d'abord politique et plus précisément d'origine politicienne.

6.2. Santé

Lutter contre les inégalités territoriales

La santé doit être conçue comme une politique transversale, reposant sur des objectifs et associant plusieurs services. L'enjeu est triple:

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé qui sont importantes à Marseille et qui participe de la différence entre les quartiers populaires et le reste de la ville ;
- améliorer l'impact favorable à la santé dans tout ce qui peut se faire sur la ville ;
- renforcer la sécurité sanitaire, compétence légale des communes par délégation de l'Etat.

Pour répondre aux enjeux sur les inégalités et l'impact, nous devons agir sur quelques leviers:

- les déterminants de la santé qui relèvent de la compétence de la commune (logement, aménagement urbain, cohésion sociale, petite enfance etc...) ;
- prendre en compte la santé dans chacune des politiques locales pour faire en sorte qu'elles aient un impact favorable à la santé et un effet positif sur les inégalités ;
- créer des environnements favorables à la santé pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité.

Un Contrat local de Santé

Deux dispositifs d'action pour lutter contre les inégalités sont essentiels :

- les Ateliers Santé Ville (ASV) qu'ils faut préserver et renforcer ;
- le Contrat local de santé (il existe) qui devrait permettre de mettre plus de moyens sur la ville dont les besoins sont plus importants que ceux de la région Paca. Mais il faut négocier avec l'Etat pour que cela soit une réalité.

Marseille a droit à plus de moyens

Renforçons en priorité le service de la ville qui est en charge de la Santé (Service communal d'hygiène et de santé) : Il est arrivé à la limite de ses capacités en terme de ressources humaines et de moyens. Négocions avec l'Etat une augmentation de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) qui est injustement basse pour Marseille : 3,1€ par habitants, contre 9,1€ à Nice ou 7,2€ à Bordeaux.

Une gouvernance partagée de la Santé publique

La gouvernance de Santé doit être véritablement stratégique et opérationnelle avec l'Etat et l'Agence

Régionale de Santé (ARS) par le biais du Contrat local de santé (CLS).

Nous devons obtenir de l'ARS, les moyens humains et financiers d'une réelle animation territoriale avec, pour commencer, un poste d'animation du CLS.

Sport, alimentation et environnement au cœur de la politique de santé

De manière plus globale, le contenu de notre politique municipale de santé s'appuiera sur les axes suivants :

- pratique sportive et activité physique : activités sportives variées et accessibles financièrement ;
- Alimentation de qualité dans les cantines ;
- détection et prévention des risques environnementaux : qualité de l'air et de l'eau, ondes électromagnétiques, amiante...
- prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme.

Engager la Ville contre les produits toxiques

La pollution intérieure par l'utilisation de produits tels que les colles, peintures, solvants, produits de nettoyage est plus nocive souvent que la pollution extérieure.

La Ville doit entretenir un certain nombre d'équipements, dont les écoles et les crèches. Elle peut bannir de ses bâtiments les produits contenant des molécules toxiques et prévoir des produits de substitution. Certaines villes, comme Nantes ont engagé cette démarche.

Tout cela doit se faire en lien avec le service de Médecine du travail de la Ville.

Le personnel doit être associé à cette démarche et formé.

Cette démarche sera obligatoire pour les parcs et jardins : le Parlement a définitivement adopté, le 23 janvier 2014, une loi qui interdit en France les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, etc.) dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

Des centres de soins pour tous

Dernier point mais pas le moins important, nous lutterons contre les déserts médicaux et le mauvais accès aux soins en soutenant les projets de Maisons de Santé pluridisciplinaires.

Les gros hôpitaux comme Lavéran ou l'Hôpital Nord ne peuvent jouer seuls le rôle de structures de proximité.

La Région participe à l'installation de Maisons Régionales de Santé (financement de l'investissement et aide au démarrage) :

- le Centre mutualiste Paul-Paret, reprise d'un établissement du Grand Conseil de la Mutualité, (Marseille 15ème) ;
- la Maison régionale de Santé de Malpassé (Marseille 13ème).

L'Etat a prévu, avec l'Agence Régionale de Santé :

- la création de permanences médicales dans une quinzaine de centres sociaux ;
- le renforcement de la prise en charge psychologique et psychiatrique en centre-ville et dans les quartiers Nord ;
- la création de 3 centres de santé pluridisciplinaires (Saint-Louis, Kalliste, Edouard Toulouze) ;
- la création au Plan d'Aou d'un centre de santé hospitalo-universitaire, adossé à l'hôpital Nord ;
- la création d'une consultation de pédiatre et sage-femme pour populations précaires à l'Hôpital Nord.

La Ville devra participer et coordonner ces efforts pour parvenir à une politique d'égalité d'accès aux soins digne de ce nom.

6.3. Sécurité

Une approche transversale et des responsabilités bien situées

Ce n'est pas par hasard que nous terminons ces axes thématiques par la question de la sécurité. Loin de l'éluder, nous considérons qu'elle découle de missions et de moyens bien définis pour la police d'un côté, mais aussi, d'un autre côté, de toutes les propositions que nous avons énoncées sur l'école,

la citoyenneté, l'emploi, l'habitat, le cadre de vie, le redéploiement des services publics, la réduction des inégalités en général.

La tolérance aux petites incivilités crée un espace pour une violence plus grande. Il est fondamental de réaffirmer des règles commune du vivre ensemble, d'autant plus que l'exemple ne vient pas assez « d'en haut ». L'image dégradée de l'engagement politique, les « affaires », le clientélisme, ne favorisent pas l'esprit civique. La délinquance de l'économie souterraine des quartiers et celle en « col banc » sont interdépendantes.

Nous devons tout d'abord bien situer les responsabilités. La police nationale a pour mission d'arrêter les délinquants. La police municipale a des missions de prévention et de surveillance des espaces publics. La police dans son ensemble n'est pas responsable des enfants qui ne vont plus à l'école, des incivilités dans les cages d'escalier, ni de l'absence de vie et d'animation le soir qui impose un couvre-feu implicite sur la ville passé 19 h 30.

Nous nous inscrirons aussi dans l'« approche globale » déployée par l'Etat lui-même dans son « Pacte de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille » (6 décembre 2013). Cette approche vise à ne pas déconnecter les actions de police d'un côté, et les actions de cohésion sociale de l'autre, tout en reprecisant le rôle de chacun.

Notre politique en matière de tranquillité publique se fondera sur le triptyque Prévention / Médiation / Répression.

Apaiser l'espace public par la médiation et la participation des habitants

La reconquête de l'espace public par les habitants est nécessaire pour apaiser la ville.

Nous nous engagerons à animer les dispositifs de concertation avec les habitants prévus et financés avec l'État, parmi lesquels :

- des ateliers de concertation ;
- des fonds participatifs gérés par les fédérations d'éducation populaire, avec un jury d'attribution ouvert aux associations et habitants ;
- des animations en pieds d'immeuble ;
- l'accompagnement des parents dans la réussite scolaire des enfants.

Nous augmenterons les lieux d'écoute et d'accueil dramatiquement absents dans certains quartiers.

Nous créerons des médiateurs de paisibilité qui permettront d'assurer la présence humaine. L'Etat s'est engagé à financer 25% d'un dispositif mutualisé de 210 médiateurs sociaux, avec les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales. Une partie de ces postes peuvent être des emplois d'avenir bénéficiant d'une formation professionnalisante de moniteur-éducateur.

Investir dans la jeunesse et le sport

Sans réduire les problèmes de violence à Marseille à la délinquance des mineurs, nous voulons insister ici sur la protection nécessaire de la jeunesse.

Alors que 5000 élèves « décrochent » chaque année du système scolaire sans diplôme, nous renforcerons les dispositifs-relais (passage prévu de 12 à 28 classes relais). Nous sommes favorables à la création de classes passerelles pour accueillir les mineurs suivis par la justice.

Nous ferons la promotion du service civique.

Nous élaborerons avec l'Etat un Plan de promotion des pratiques sportives et de jeunesse dans les quartiers les plus en difficulté. A cet effet, les équipements sportifs des collèges et lycées pourraient être mis à disposition, comme la Région et le Conseil général s'y sont engagés (4 lycées et 8 collèges). Des crédits sont réservés à cet effet par l'Etat (plus d'1 M€ au total) pour le financement des activités et clubs sportifs. Les ateliers d'éducation artistique et culturelle seront aussi renforcés (enveloppe de 600 000 € de l'Etat).

Lutter contre les incivilités avec la police municipale

Nous sanctionnerons strictement les incivilités : stationnement, déchets, déjections canines...

Quantitativement, le nombre de policiers municipaux à Marseille doit être augmenté mais cette évolution est déjà en cours, avec 100 postes créés en 2013 (440 policiers au total), et d'autres prévus après les élections municipales.

Cependant, la police municipale doit aussi être mieux encadrée, les missions des agents réorientées vers la prévention et la dissuasion.

Il est important surtout de prévoir sa présence sur le territoire, notamment la nuit. Pour cela, le rattachement aux Mairies de secteur (comme les cantonniers) devrait être envisagé.

Ne pas éluder le débat sur l'économie de la drogue

Nous connaissons les ravages de l'économie de la drogue. Cette question relève d'un débat et de moyens nationaux. Elle mérite davantage qu'un tabou et une absence de débat sur les différentes expériences et réponses à la drogue en Europe et dans le monde.

Axe 7. OUVRONS VERS LE GRAND LARGE

Bien vivre la mer et les échanges méditerranéens

Habiter Marseille ne peut pas se penser sans la mer, au cœur de son mode de vie, de son histoire, de son identité, de son activité économique. Peu présente en tant que telle dans les programmes électoraux, la Mer sera au cœur de notre politique. Cette contribution transversale combine l'environnement, l'éducation, l'économie, le sport, la culture au profit d'une politique de la Mer.

Protéger le littoral

Nous lutterons contre la spéculation foncière, avec les outils disponibles : Volet littoral du SCOT, Charte Littoral, conservatoire du littoral, Trames vertes et bleues.

Nous ferons la promotion d'un tourisme responsable et solidaire.

Faire de Marseille une vraie ville balnéaire

Pour faciliter l'accès à la mer, nous enlèverons les barrières et autres grillages qui cloisonnent et obstruent la vue.

Nous redonnerons accès à la Digue du large, en concertation avec le Grand Port Maritime de Marseille, et continuerons la politique de « sentier douanier » (Reconquête du Domaine Maritime Public) ;

Nous renforcerons les transports collectifs en période estivale. Ex. doubler les lignes de bus 21, 19 ; créer une ligne de Tramway Castellane Rond-point du Prado Pointe rouge ; augmenter les rotations de navettes maritimes, assurer une desserte à la Fausse Monnaie ou au Prophète ou au Roucas Blanc base nautique.

Savoir nager : Engager le plan piscines, créer des bassins d'apprentissage en mer

Dès notre élection, nous engagerons prioritairement le « Plan piscines » visant à la réouverture ou le remplacement des 5 piscines fermées depuis 2008, l'ouverture à des horaires de soirée et le dimanche, une piscine olympique dans Marseille.

Pour parer au plus urgent, nous créerons aussi des bassins d'apprentissage en mer. Le coût et la rapidité de mise en œuvre de ces bassins sont sans commune mesure avec la création ex nihilo d'une piscine couverte.

Nous aménagerons le littoral en fonction de la pratique de nage en mer : zone protégée des bateaux à moteur, mise en place de bouées de repos, ouverture à l'année de vestiaires, douches chaudes et sanitaires sur les plages emblématiques (Corbière, Catalans, Prophète, Prado, Pointe Rouge).

Un centre de formation des métiers de la mer

Le manque de formations des métiers de la mer est pointé par tous. Nous devons tout d'abord établir un diagnostic des besoins, puis mener une concertation avec tous les acteurs de la formation initiale et continue pour évaluer le nombre de places à créer et le contenu des formations à dispenser.

Réviser la Charte Ville-Port

Le Grand Port Maritime de Marseille s'ouvre au dialogue avec les collectivités territoriales, les entreprises, les syndicats, les associations. C'est l'occasion de revisiter la Charte Ville-Port, votée par les différentes collectivités locales en 2012-2013 qui reprend le projet stratégique du Port en spécialisant les espaces : le port des énergies et de l'industrie à Fos, le tourisme à Marseille mais sans abandonner le projet d'un

terminal logistique à Mourepiane, ni la relance de la réparation navale à la Forme 10.

Cette Charte doit faire l'objet d'un comité de pilotage et de suivi. Pour Marseille, nous proposons d'y adjoindre :

- un volet Emploi local : prévoir la formation des jeunes pour que les emplois créés bénéficient à la population marseillaise ;
- un volet Environnement :
 - protection du Massif de la Nerthe ;
 - murs anti-bruit à Consolat en cas de relance du transport ferroviaire de marchandises ;
 - déblocage du contentieux tarifaire avec ERDF sur le projet du Port de produire de l'énergie photovoltaïque sur les toits des hangars, et d'alimenter ainsi les navires.

Pour réussir tout à la fois le défi touristique, assurer une mobilité des marseillais et l'accès à la mer, tout en continuant les activités traditionnelles, une large concertation devrait être engagée avec la direction du Port autonome, Réseaux Ferrés de France et d'autres acteurs ayant compétence sur les déplacements.

Valoriser le patrimoine marin, de l'Estaque à la Pointe Rouge

Marseille est un site pionnier de la plongée sous-marine, de la navigation à voile. Elle mérite des lieux d'histoire et de nature, dédiés au monde marin : aquarium, musée d'archéologie sous-marine, reproduction de la Grotte Cosquer, mais aussi économique : un pôle d'activités marines.

Sans remettre en cause l'idée d'une Cité de la Mer à l'Estaque, nous rediscuterons le principe d'y concentrer toutes les activités liées à la Mer. Certains projets peuvent se répartir le long du littoral :

- rénovation des locaux de l'Institut National de la Plongée Professionnelle à Pointe rouge pour garder une proximité avec les Iles du Frioul ;
- usage du Fort d'Entrecasteaux.

Traiter les pollutions

Nous identifierons les moyens de répondre à plusieurs causes de dégradation de la qualité de l'eau : les anciens sites industriels de Marseille (Legre-Mante, Pechiney, Lafarge...), les boues rouges de Gardanne dans la fosse de la Cassidaigne (déversements qui doivent être stoppés en 2015), les aires de carénage dans les ports, les rejets du grand émissaire au large de la calanque de Cortiou, pollution des navires qui dégazent, eaux usées, eaux pluviales (bassin versant de l'Huveaune).

Ports et plaisance : des mesures pour les loisirs et activités en mer

Nous désengorgerons les ports : petites unités, espaces de stockage à terre modernes facilitant la mise à l'eau.

Nous augmenterons les zones de mouillages sur bouées, pour préserver les fonds marins et réguler la fréquentation.

Nous sensibiliserons les jeunes : apprendre à naviguer dans le cadre de l'école.

Optimiser les moyens des clubs et bases nautiques municipales.

Nous développerons une pêche côtière locale et artisanale.

Une dimension nouvelle pour les échanges méditerranéens.

Marseille est souvent pensé comme un centre névralgique de la Méditerranée. Or au-delà des mythes, on constate qu'actuellement les échanges sur cette mer sont rares. La Méditerranée est la zone la moins intégrée de la planète. Les gouvernements du Sud et de l'Est privilégient les relations bilatérales avec l'Union Européenne, qui se limitent souvent à des échanges de matières premières ou agricoles. Cette situation couplée à l'instabilité politique alimente une immigration poussée par la misère et le désespoir, parfois aux mains de groupes mafieux. Le problème n'est pas l'immigration mais les perspectives de celle-ci.

Marseille a toujours été une terre d'accueil, et l'est encore. Mais elle doit se tourner résolument vers la mer et proposer de véritables perspectives de développement, plutôt qu'une zone de transit précaire. L'ambition de la précédente mandature était d'ériger Marseille en centre méditerranéen de congrès, institutionnels, étatiques, privilégiant les discours d'intention aux actions de terrain.

Offrons plutôt notre ville comme :

- centre de formations aux nouvelles technologies vertes, avec l'appui de nos pôles de compétitivité ;

- pépinière de jeunes entrepreneurs du Sud désirant développer une base en Europe ;
- pépinière de jeunes entrepreneurs du Nord souhaitant développer leur activité au Sud et à l'Est ;
- plateforme d'échanges commerciaux de biens et services privilégiant l'excellence environnementale.

Marseille dispose de centres de recherche de qualité, d'un bon réseau de coopération internationale (bailleurs, associations, etc.), de populations fortement liées à d'autres rives de la Méditerranée. Néanmoins, il manque entre autres :

- une politique d'incitation à l'investissement (mise en place d'éco-conditions préférentielles, aide à l'installation, centre de ressources pour start-ups) ;
- des infrastructures de transport, que ce soit vers le Nord (ferroutage Marseille-Fos-Lyon) ou le long de l'arc méditerranéen (liaison train direct Barcelone-Marseille-Gênes) ;
- une politique et un financement clairs pour la coopération décentralisée (affecter les ressources de la loi Oudin* à des projets structurants plutôt qu'au financement d'une structure privée de lobbying – le Conseil Mondial de l'eau)

**Loi Oudin, une loi pour l'eau et la coopération internationale. Parue au Journal Officiel du 10 février 2005, la loi Oudin, initiée par Jacques Oudin, président-fondateur du Cercle français de l'eau. Elle permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération internationale.*

La Méditerranée ne se résume pas aux échanges économiques. L'appartenance au bassin méditerranéen est humaine, culturelle, écologique, climatique, géostratégique.

Dans les pays voisins, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce, subissent des crises économiques et financières très violentes pour leurs populations qui ont le sentiment d'être durement sanctionnées par l'Europe. Sur l'autre rive, les révolutions arabes, la guerre en Syrie, bouleversent les systèmes politiques, la place respective du religieux et de la société civile. La Méditerranée ne devrait pas être une contrainte, mais une priorité stratégique pour l'Europe. Nous avons l'espoir de voir Marseille jouer un rôle de premier plan, comme une Métropole doublement européenne et méditerranéenne.

"ENSEMBLE
POUR CHANGER
LA DONNE!"

Relations médias :

Nathalie Paoli

06 11 05 06 79

media@changerladonne-marseille.fr

Collectif citoyen pour Marseille

www.changerladonne-marseille.fr